

LE ROCHER

C'EST LE CHRIST

Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X



BULLETIN ROMAND
DU DISTRICT DE SUISSE

F S S P X

N° 132 ·· AOÛT - SEPTEMBRE 2021



ÉDITORIAL

Il est dans l'intérêt même de l'Etat d'améliorer la situation de la famille traditionnelle avec des pères et des mères unis par les liens du mariage. (cf. p. 14)

Un mouvement planétaire en train de s'imposer à nous sans que nous ayons mot à dire (cf. p. 16) tente de nous entraîner, par ses slogans abominables, vers une société qui détruit la famille traditionnelle. (cf. p. 3)

Mais comme le disait notre fondateur, ne nous laissons pas entraîner par toutes ces idées du monde, par tous ces courants qui sont dans le monde et qui nous entraînent vers le péché, vers l'Enfer. (cf. p. 6)

Aujourd'hui, la Hongrie veut, à contre-courant, défendre ses familles et éduquer ses enfants comme elle l'entend. La voilà donc conspuée dans toute l'Europe (cf. p. 33).

La polémique s'est même invitée dans l'Euro. « *Dieu merci, les dirigeants du football européen ont fait preuve de bon sens (...) en ne participant pas à ce qui aurait été une provocation politique envers la Hongrie.* »¹

Que le Cœur immaculé de Marie, auquel nos prédécesseurs se sont consacrés avec ferveur (cf. p. 41), veille sur nous et nos familles !

abbé Claude Pellouchoud

(1) Peter Szijjarto, ministre des Affaires étrangères hongrois, 22 juin 2021.



SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

Lettre du Supérieur de district 3

LA PAROLE DE MGR LEFEBVRE

Ne pas se laisser entraîner par les passions qui agitent le monde. 6

VIE DE L'ÉGLISE

Importante réforme du droit canon 10

SOCIÉTÉ

Une brèche sociale et politique qui évacue la définition du mariage / document. 14

Joues et limites des groupes "WhatsApp" familiaux / Ne pas se laisser submerger 18

VIE DE LA TRADITION

A l'école de saint Jean Bosco. 24

Journal de route du district. 28

PETITE REVUE DE PRESSE

Nouvelles de Suisse et d'ailleurs 33

UNE PAGE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE

La Suisse romande et le Cœur immaculé de Marie. 41

TÉLÉGRILLES

Découvrez un auteur et son livre. 48

VIE SPIRITUELLE

Les retraites en Suisse romande. 50

LA FRATERNITÉ EN SUISSE

Les prieurés et les prêtres de la FSSPX 51

HORAIRE DES MESSES pour la Suisse

occidentale 52

Photos : p. 30, Marie Guyart de l'Incarnation (1599-1672) ; p. 37, Ursula von der Leyen et Viktor Orbán © Jennifer Jacquemart/Europäische Kommission/dpa ; p. 45, Mgr Adam à Sion le 17 mai 1953, à l'occasion du jubilé des malades © Raymond Schmid (1900-1978), site notrehistoire.ch contribution de P.-M. Epiney ; p. 47, Mgr Lefebvre et Mgr Adam, Ecône 08/03/1972.

Editeur : Abbé Thibaud Favre

Rédaction : **Le Rocher c'est le Christ**

Abbé Claude Pellouchoud
Prieuré du Sacré-Cœur
Route des Lacs 25
CH - 3960 Sierre
Tél. +41 (0)27 / 455 53 22
Mail : rocher@fsspx.ch





LETTRE CIRCULAIRE AUX FIDÈLES DE SUISSE

Bien chers fidèles,

Le 26 septembre prochain, le peuple suisse sera amené à se prononcer sur la question dite du « mariage pour tous » ainsi que sur des questions importantes liées à la paternité et à la filiation. L'enjeu est capital et décisif pour l'avenir de notre pays.

Depuis quelques semaines, les médias ne manquent pas une occasion de donner systématiquement la parole aux partisans du « mariage pour tous ». Alors qu'ils devraient informer en toute neutralité, ils désinforment en toute impunité. De plus, arborant les couleurs LGBT, les évènements sportifs récents nous ont prouvé, s'il était nécessaire, les proportions et l'impact que prennent ces questions dans notre vie quotidienne.

Mais il y a plus : cette campagne de presse pourrait même nous déstabiliser, car le mal n'avance pas à visage découvert. Pire que cela, il se pare du manteau de la vertu. Quelle plus belle vertu que la charité, l'amour du prochain ? Pourtant, au nom même de cet amour, vidé de son sens chrétien, on va condamner toute

opposition au « mariage pour tous » et culpabiliser les chrétiens qui oseraient s'y opposer, en leur reprochant un soi-disant manque de charité. On en serait presque déstabilisé ! Au nom de la tolérance, on condamne comme intolérable la défense des lois de Dieu. Chesterton avait raison de dire que « *le monde moderne est plein d'anciennes vertus chrétiennes devenues folles* ».

Devrions-nous alors, au nom du respect et de la gentillesse, au nom de la charité chrétienne, nous taire et laisser faire ? – « *Non possumus non loqui* », comme dit saint Pierre dans les Actes des Apôtres, « *nous ne pouvons pas nous taire* ».

Nous affirmons donc que, comme chrétiens, nous aimons d'un amour de charité toutes les personnes concernées par ces questions. Nous sommes conscients que certains agissements viennent parfois de tendances innées ou acquises, mais nous voudrions rendre ces personnes attentives au désordre objectif qu'elles ignorent peut-être ou dont elles refusent de reconnaître la nature. Le Christ a

versé son sang pour tous les hommes et pour leur salut, mais pour autant qu'ils l'acceptent. Par contre, nous ne pouvons pas cautionner une idéologie qui pervertit le message du Christ en faisant croire que tout amour est normal et licite, comme si la loi de Dieu n'existait pas.

Alors permettez-moi de résumer brièvement les enjeux de cette votation.

Il y a bien sûr en premier lieu **la question du mariage** de deux individus de même sexe. S'il faut une réponse religieuse à ces questions, elle est unanime. Il suffit d'ouvrir les saintes Ecritures, de questionner l'Eglise dans ses deux mille ans de Tradition. Même le pape Jean-Paul II, qu'on ne peut accuser de traditionalisme, disait sans détour : « *Le mariage homosexuel est un instrument du diable menaçant la société.* »¹

Le mariage, union stable et indissoluble entre un homme et une femme, a pour but premier la procréation et l'éducation des enfants. Il arrive que ce but ne puisse se concrétiser, mais il n'est jamais ni exclu ni subordonné à un autre but. La fin seconde du mariage (ce qui ne diminue en rien son importance) est le soutien mutuel des époux et le

soulagement de la concupiscence. Le mariage a été institué pour servir de base solide à la société.

Il est donc clair que si Dieu a voulu annexer à l'amour des époux un plaisir afférent, c'est justement pour les mener au but et en faciliter le bon accomplissement. Alors, si on érige l'amour et le plaisir en but ultime, on renverse tout l'ordre en place, on détruit la cellule de base de la société et on la mène à sa perte.

Certains diront que les partenariats contre-nature ne sont pas nouveaux et c'est malheureusement vrai. Cependant, en légalisant le mal, on l'a mis à l'égal du bien. C'est déjà le cas de la concession du partenariat enregistré. Or la loi des concessions c'est d'aller toujours plus loin. Il faudrait donc aujourd'hui reconnaître comme égaux en droit les couples homosexuels et les familles normales, équiper un partenariat avec l'institution sacrée du mariage, reconnaître comme mariage ce qui n'en est que le simulacre.

On peut vraiment se demander où cela va s'arrêter.

Après la question du mariage, il y a **la question de l'enfant**. La conception d'un enfant, c'est en soi une action extraordinaire qui conjugue la volonté libre d'un père et d'une mère et l'action éternelle de Dieu :



(1) Jean-Paul II, *Mémoire et identité*, cité par *Le Monde* du 23 février 2005.

si les parents donnent la vie – la procréation –, c'est cependant Dieu qui crée et infuse une âme à ce petit être.

Dans l'optique du mariage pour tous, l'enfant n'est plus fruit de l'amour mutuel et du don des époux, mais de l'arbitraire de partenaires. C'est malheureusement bien logique mais d'autant plus tragique dans ses conséquences. Car qui dit « mariage pour tous », dit « enfant pour tous », et voilà l'enfant totalement déraciné, l'enfant devenu « objet ». Dans cette nouvelle loi soumise à votation, la notion de père sera supprimée. Il restera encore la mère, mais on peut se demander pour combien de temps, car la si pudiquement dénommée « gestation pour autrui », autrement dite GPA, ne manquera pas d'occuper très vite le débat ! Qui ne voit par là que c'est tout l'ordre naturel qui vole en éclat ? Evidemment que les situations malheureuses, voulues ou non, ne sont pas nouvelles dans des familles. Mais, quand elles sont ici érigées en règle, louées et encouragées, notre tristesse est sans nom et notre société sans lendemain.

Chers fidèles, il nous faut lutter et nous mobiliser pour défendre la famille. Durant de longs mois, les questions sanitaires ont pu nous préoccuper et souvent nous diviser. Il n'y a rien à discuter dans ce nouveau combat et il n'y a aucun risque de se tromper : il faut défendre l'ADN

du chrétien contre ces attaques sans précédents.

Dans ce domaine, ce sont d'abord les bases de la loi naturelle qui sont en péril et toute intelligence bien formée devrait être en mesure de le comprendre. Mais bien plus encore, c'est toute la conception de la famille chrétienne, noyau fondamental de la société qui est attaquée.

Il est donc clair que notre réponse ne doit pas que rester que naturelle. Il nous faut nous mobiliser par la prière et demander l'aide de Dieu. Voilà pourquoi nous consacrerons notre pèlerinage du Flüeli à cette intention. Nous le ferons aussi par la prière et la pénitence lors du week-end du jeûne fédéral (18-19 septembre) dans nos différentes chapelles de Suisse.

Mais il nous faut aussi nous mobiliser personnellement, en famille et toutes les initiatives sont les bienvenues pour défendre et protéger notre pays contre cette loi inique ! D'après tous les sondages, la cause est perdue d'avance. Mais essayons de nous mobiliser déjà nous-mêmes. Si les bases de la famille ne nous motivent plus, qu'est-ce qui nous motivera encore ?

Que saint Nicolas, que nous fêtons la veille de ce jour de votations, daigne à nouveau étendre sa main sur notre pays et l'empêcher d'être envahi par ces idées délétères et néfastes au salut de nos compatriotes !

ABBÉ THIBAUD FAVRE



LA PAROLE DE MGR LEFEBVRE

NE PAS SE LAISSER ENTRAÎNER PAR LES PASSIONS QUI AGITENT LE MONDE

Afin de refaire une chrétienté telle que l'Église la désire, l'a toujours faite, notre fondateur invitait à ne pas se laisser entraîner par toutes ces passions qui agitent le monde, et encourageait les familles à se consacrer au Cœur de Jésus, et au Cœur Immaculé de Marie.

La notion du sacrifice est une notion profondément chrétienne et profondément catholique. Notre vie ne peut pas se passer du sacrifice dès lors que Notre-Seigneur Jésus-Christ, Dieu Lui-même, a voulu prendre un corps comme le nôtre et nous dire : « *Suivez-moi, prenez votre croix et suivez-moi si vous voulez être sauvé* », et qu'il nous a donné l'exemple de la mort sur la croix, qu'il a répandu son Sang ; oserions-nous, nous ses pauvres créatures, pécheurs que nous sommes, ne pas suivre Notre-Seigneur en suivant son sacrifice, en suivant sa croix ? Voilà tout le mystère de la civilisation chrétienne, voilà ce qu'est la racine de la civilisation chrétienne, de la civilisation catholique.

Unir nos souffrances à celles de Notre-Seigneur

La compréhension du sacrifice dans sa vie, dans la vie quotidienne, l'intelligence de la souffrance chré-

tienne, ne plus considérer la souffrance comme un mal, comme une douleur insupportable, mais partager ses souffrances et sa maladie avec les souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en regardant la Croix, en assistant à la sainte messe qui est la continuation de la passion de Notre-Seigneur sur le Calvaire.

Alors la souffrance devient une joie, la souffrance devient un trésor parce que ces souffrances unies à celles de Notre-Seigneur, unies à celles de tous les martyrs, unies à celles de tous les saints, de tous les catholiques, de tous les fidèles qui souffrent dans le monde, unies à la Croix de Notre-Seigneur, deviennent un trésor inexprimable, un trésor ineffable, deviennent d'une efficacité extraordinaire pour la conversion des âmes, pour le salut de notre propre âme. Beaucoup d'âmes saintes, chrétiennes, ont même désiré souffrir, ont

désiré la souffrance pour s'unir davantage à la Croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Voilà la civilisation chrétienne. (...)

Or vous le savez bien, nous avons tous des épreuves, nous avons tous des difficultés dans notre vie, dans notre existence et nous avons besoin de savoir pourquoi nous souffrons, pourquoi ces épreuves, pourquoi ces douleurs, pourquoi ces souffrances, pourquoi ces catholiques, ces personnes étendues sur des grabats ? Les hôpitaux pleins de malades, pourquoi ? – Le chrétien répond : pour unir mes souffrances à celles de Notre-Seigneur Jésus-Christ au saint autel ; les unir au saint autel et ainsi participer à l'œuvre de la rédemption de Notre-Seigneur Jésus-Christ, mériter pour moi et pour ces âmes le salut du ciel.

Alors, au concile, les ennemis de l'Église se sont infiltrés, et le premier objectif qu'ils ont eu a été de démolir et de détruire d'une certaine façon et dans une certaine mesure la messe. (...) On a enlevé justement de la messe ce qui fait son caractère sacrificiel, son caractère de rédemption du péché par le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. On a fait de la messe une pure assemblée présidée par le prêtre. Ce n'est pas cela la messe. Aussi n'est-il pas étonnant que la Croix ne triomphe plus, parce que le sacrifice ne triomphe plus, et que les

hommes ne pensent plus qu'à augmenter leur "standing" de vie, qu'à rechercher l'argent, les richesses, les plaisirs, le confort, les facilités d'ici-bas et perdent le sens du sacrifice.

Croisade des jeunes, des familles chrétiennes, des chefs de famille

Que nous reste-t-il à faire, mes bien chers frères, si nous approfondissons ce grand mystère de la messe ? Je pense pouvoir dire que nous devons faire une croisade, appuyée sur le saint Sacrifice de la messe, sur le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, appuyée sur ce roc invincible et sur cette source inépuisable de grâces qu'est le saint Sacrifice de la messe. (...) Il nous faut faire une croisade, une croisade appuyée précisément sur cette notion de sacrifice, afin de recréer la chrétienté, refaire une chrétienté telle que l'Église la désire, l'a toujours faite avec les mêmes principes, le même sacrifice de la messe, les mêmes sacrements, le même catéchisme, la même Écriture Sainte.

Nous devons recréer cette chrétienté, et c'est vous, mes bien chers frères, vous qui êtes le sel de la terre, vous qui êtes la lumière du monde, vous auxquels Notre-Seigneur Jésus-Christ s'adresse en vous disant : « *Ne perdez pas le fruit de mon Sang, n'abandonnez pas mon Calvaire, n'abandonnez pas mon Sacrifice* ». Et la Vierge Marie, qui est tout près de la Croix, vous

le dit aussi. Elle qui a le cœur transpercé, rempli de souffrances et de douleurs, également rempli de joie de s'unir au Sacrifice de son divin fils, Elle vous le dit aussi : « *Soyons chrétiens, soyons catholiques !* »

Ne nous laissons pas entraîner par toutes ces idées du monde, par tous ces courants qui sont dans le monde et qui nous entraînent vers le péché, vers l'Enfer. Si nous voulons aller au Ciel, nous devons suivre Notre-Seigneur Jésus-Christ, porter notre croix, et suivre Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'imiter dans sa Croix, dans sa souffrance, dans son sacrifice.

Alors, je demande aux jeunes, aux jeunes qui sont ici, dans cette salle, de demander aux prêtres de leur expliquer ces choses si belles, si grandes, de manière à ce qu'ils choisissent leur vocation, et que dans toutes les vocations qu'ils peuvent choisir, qu'ils soient prêtres, religieux, religieuses, mariés, mariés par le sacrement de mariage et donc dans la Croix de Jésus-Christ et dans le Sang de Jésus-Christ, mariés sous la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'ils comprennent la grandeur du mariage et qu'ils s'y préparent dignement par la pureté, la chasteté, par la prière, par la réflexion. Qu'ils ne se laissent pas entraîner par toutes ces passions qui agitent le monde. Croisade des jeunes qui doivent rechercher le véritable idéal !

Familles chrétiennes qui êtes ici, consacrez vos familles au Cœur de Jésus, au Cœur Eucharistique de Jésus, au Cœur Immaculé de Marie. Priez en famille ! Oh ! Je sais que beaucoup d'entre vous le font, mais qu'il y en ait toujours de plus en plus qui le fassent avec ferveur. Que vraiment Notre-Seigneur règne dans vos foyers !

Eloignez, je vous en supplie, tout ce qui empêche les enfants de venir dans votre foyer. Il n'y a pas de plus beau don que le bon Dieu puisse faire à vos foyers que d'avoir de nombreux enfants. Ayez des familles nombreuses, c'est la gloire de l'Église catholique que la famille nombreuse. (...) Ne limitez pas, je vous en supplie, les dons de Dieu, n'écoutez pas ces slogans abominables qui détruisent la famille, qui ruinent la santé, qui ruinent le ménage et qui provoquent les divorces !

Et je souhaite que dans ces temps si troublés, dans cette atmosphère si délétère dans laquelle nous vivons dans les villes, vous retourniez à la terre quand c'est possible. La terre est saine, la terre apprend à connaître Dieu, la terre rapproche de Dieu, elle équilibre les tempéraments, les caractères, elle encourage les enfants au travail.

Et s'il le faut, vous ferez vous-mêmes l'école à vos enfants, si les écoles corrompent vos enfants,



qu'allez-vous faire ? Les donner aux corrupteurs ? A ceux qui enseignent ces pratiques sexuelles abominables dans les écoles ? Ecoles catholiques de religieux, de religieuses où l'on enseigne le péché, ni plus ni moins ! Dans la pratique, on enseigne cela aux enfants, on les corrompt dès leur plus jeune âge. Et vous supportez cela ? C'est impossible ! (...)

Enfin, croisade des chefs de famille. Vous qui êtes chefs de famille, vous avez une grave responsabilité dans votre pays. Vous n'avez pas le droit de laisser votre pays envahi par le socialisme et le communisme. Vous n'en avez pas le droit ou vous n'êtes plus catholiques. Vous devez militer au moment des élections pour que vous ayez des maires catholiques, des députés catholiques (...). Ce n'est pas faire de la politique cela, c'est faire de la bonne politique, la politique comme l'ont faite les saints, comme l'ont faite les papes qui se sont opposés à Attila, comme saint Rémi qui a converti Clovis, comme Jeanne d'Arc qui a sauvé la France

du protestantisme. Si Jeanne d'Arc n'avait pas été suscitée en France, nous serions tous protestants ! C'est pour garder la France catholique que Notre-Seigneur a suscité Jeanne d'Arc, cette enfant de 17-18 ans, qui a bouté les Anglais hors de France. C'est de la politique cela aussi ! Alors, oui, cette politique nous en voulons, nous voulons que Notre-Seigneur Jésus-Christ règne. Vous l'avez chanté tout à l'heure, "*Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat* !" Est-ce que ce sont des mots ? Seulement des mots ? Des paroles, des chants ? Non ! Il faut que ce soit une réalité.

Chefs de famille, c'est vous qui êtes responsables de cela, pour vos enfants, pour les générations qui viennent. Alors, vous devriez vous organiser, vous réunir, vous entendre pour arriver à ce que la France redevienne chrétienne, redevienne catholique. Ce n'est pas impossible, ou alors il faut dire que la grâce du Saint Sacrifice de la messe n'est plus la grâce, que Dieu n'est plus Dieu, que Notre-Seigneur Jésus-Christ n'est plus Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il faut faire confiance en la grâce de Notre-Seigneur, car Notre-Seigneur est tout-puissant. J'ai vu cette grâce à l'œuvre en Afrique, il n'y a pas de raison pour qu'elle ne soit pas aussi agissante ici, dans nos pays.

MGR MARCEL LEFEBVRE

(Paris, le 23 septembre 1979)



IMPORTANTE RÉFORME DU DROIT CANON

En signant la constitution apostolique *Pascite gregem Dei* – « Paissez le troupeau de Dieu » – le 23 mai 2021, le pape François a promulgué une réforme importante du droit canon.

Importante par son étendue tout d'abord : elle consiste en une refonte presque complète du livre VI qui a pour titre « Les sanctions dans l'Église ». Il faut rappeler que le code de droit canonique de 1983 est divisé en sept livres d'étendue inégale. Le livre VI, qui représente le droit pénal de l'Église, ne comporte en effet que 89 canons sur les 1752 qui composent le code. Mais sur ces 89 canons 63 ont été modifiés, soit 71% du livre, 9 autres déplacés alors que 17 restent inchangés. Il s'agit donc d'un remaniement considérable.

Ce nouveau livre VI entrera en vigueur le 8 décembre prochain, ce délai permettant les traductions et les adaptations nécessaires.

Pourquoi une telle réforme ?

Mais l'importance de la réforme réside surtout dans l'aveu formidable des erreurs contenues dans le nouveau Code de 1983. Il est extrêmement

intéressant de suivre les explications données par Mgr Juan Ignacio Arieta, secrétaire du conseil pontifical pour les textes législatifs dans un entretien accordé à *Vatican news*, à la suite de la publication de la constitution apostolique *Pascite gregem Dei*, le 1^{er} juin dernier. Il explique clairement la genèse de cette réforme.

« *Après la promulgation du code en 1983, les limites du livre VI sur le droit pénal sont apparues.* » De quelles limites s'agit-il ? « *En suivant une idée de décentralisation, la rédaction des normes pénales avait alors été laissée très indéterminée. On pensait que c'était aux évêques et aux supérieurs de décider selon la gravité des circonstances quels délits il fallait punir, et comment les punir.* »

Ainsi, pour « décentraliser » d'une part et pour adapter les sanctions de manière plus « personnelle », un flou artistique avait été volontairement créé dans la rédaction des normes

L'ORDINATION DES FEMMES : UN DÉLIT INSCRIT DANS LE DROIT !

Le 1^{er} juin 2021, le pape François a approuvé une version révisée du droit de l'Église qui présente la tentative d'ordonner une femme, comme un délit passible d'une peine pouvant aller jusqu'à l'excommunication (can. 1379 §3).

Le texte se lit ainsi : « *Tant celui qui tente de conférer un ordre sacré à une femme que la femme qui tente de le recevoir, encoure une peine d'excommunication "latae sententiae" réservée au Saint-Siège ; le clerc responsable peut de surcroît être puni par l'exclusion de l'état clérical.* »

Latae sententiae est un terme juridique qui signifie que la peine est encourue automatiquement, dès que le délit est constitué, sans qu'il y ait besoin d'un jugement. Le terme « réservé au Saint-Siège » signifie que l'excommunication ne peut être levée que par le pape.

Il faut remarquer que le canon dit « ordre sacré », terme qui inclut le diaconat, le sacerdoce et l'épiscopat. Jusqu'ici, le canon était moins explicite, évoquant seulement la « simulation de sacrement » à laquelle était rattaché le fait de conférer les ordres sacrés aux femmes.

En 2007, la Congrégation pour la doctrine de la foi (CDF), alors dirigée par le cardinal William Levada, avait publié un décret général fulminant l'excommunication majeure concernant ce type d'ordination, de toute façon invalide. A cette époque, plusieurs « ordinations » de femmes – faites souvent par des évêques non catholiques – avaient défrayé la chronique.

(fsspx.news – 08/06/2021)

pénales. Avec le résultat que l'on pouvait attendre : « *La difficulté pour beaucoup de combiner charité et punition a fait que le droit pénal n'était guère appliqué.* »

C'était oublier que cette application relève de juges qui pèsent les circonstances et auxquels il revient de faire le discernement pour lequel ils ont été spécialement formés, discernement que l'on demandait désormais de tous les supérieurs.

De plus, c'est un aveu capital qui explique une bonne partie de la crise

des abus qui a tant fait de mal à l'Église. A qui la faute ?

Mgr Arrieta poursuit : « *En outre, il était difficile de comprendre que les évêques réagissent différemment dans des situations similaires.* » Ce nouveau constat mérite le même commentaire que celui donné plus haut.

Une première adaptation sous Jean-Paul II

« *Cette situation a obligé le Saint-Siège à intervenir, comme on le sait, en confiant les délits les plus graves exclusivement à la Congrégation pour*

la doctrine de la foi, et en accordant des facultés d'intervention à d'autres dicastères de la Curie. »

Il existe un texte remarquable de Benoît XVI, publié le 11 avril 2019 dans la revue *Klerusblatt*¹, qui explique les raisons de cette inter-

(1) Le pape émérite Benoît XVI publia ce travail avec l'accord du Secrétaire d'Etat du Vatican, le cardinal Pietro Parolin, et du pape François. Benoît XVI y rappela que « *dans les années 1960, un événement d'une ampleur sans précédent dans l'histoire s'est produit. On peut dire qu'en vingt ans, de 1960 à 1980, les normes en matière de sexualité se sont complètement effondrées* ». Le Concile était donné comme responsable de l'abandon de la loi naturelle : « *Jusqu'au concile Vatican II, la théologie morale catholique était largement fondée sur la loi naturelle, tandis que les Saintes Ecritures n'étaient citées que comme contexte ou fondement. Dans la lutte du Concile pour une nouvelle compréhension de la Révélation, l'option de la loi naturelle a été largement abandonnée, et une théologie morale entièrement basée sur la Bible était réclamée.* » Dans un deuxième volet, Benoît XVI montrait quels furent les ravages provoqués par la double dissolution de la morale chrétienne et de l'autorité de l'Eglise en matière de mœurs. Il s'employait à dénoncer les effets tout en épargnant le Concile et ses réformes. Il reconnaissait cependant l'insuffisance des moyens de sanction – et de guérison – que l'Eglise s'est donnés après le Concile. (*fspx.news – 23/04/2019*)

vention. Le pape émérite donne, de manière tout à fait inédite, les raisons profondes de la crise des abus, et fait plusieurs aveux quant à la déroute postconciliaire. Voici le passage qui concerne le droit canon, avec nos commentaires. (Pour l'ensemble du texte commenté par nos soins.)

Benoît XVI y aborde directement la question des abus et de l'insuffisance des moyens de répression fournis par le nouveau Code de droit canonique. « *La question de la pédophilie (...) ne s'est posée que dans la seconde moitié des années 1980.* » Les évêques des Etats-Unis, où le problème était devenu public, « *demandèrent de l'aide, car le droit canonique, consigné dans le nouveau Code (1983), ne semblait pas suffisant pour prendre les mesures nécessaires. (...) Ce n'est que lentement qu'un renouvellement et un approfondissement du droit pénal délibérément peu structuré [nous soulignons] du nouveau Code ont commencé à prendre forme.* »

A la source de cette faiblesse délibérément voulue, « *il y avait un problème fondamental dans la perception du droit pénal. Seul le garantisme² était considéré comme "conciliaire". Il fallait avant tout garantir les droits de l'accusé, dans une mesure qui excluait en fait toute condamnation. (...) Le droit à la défense par voie de garantie a été étendu*

(2) Obligation de garantir à quelqu'un la jouissance de ses droits.

à un point tel que des condamnations étaient difficilement possibles. » [Nous soulignons.]

Le pape émérite justifie son action, en expliquant la conduite tenue : « *Un droit canonique équilibré (...) ne doit donc pas seulement protéger l'accusé. (...) Il doit aussi protéger la foi. (...) Mais personne aujourd'hui n'accepte que la protection de la foi soit un bien juridique.* »

A cause de ce garantisme, il fallut contourner la difficulté en transférant les compétences de la Congrégation du clergé, normalement responsable du traitement des crimes commis par les prêtres, à la Congrégation pour la doctrine de la foi sous le chef de "Délits majeurs contre la foi". Ceci permit « *d'imposer la peine maximale, l'expulsion, qui n'aurait pu être imposée en vertu d'autres dispositions légales* ». Afin de protéger la foi, il fallut pour ce faire mettre en place une véritable procédure pénale, avec possibilité d'appel à Rome.

Ainsi la logique implacable du personnelisme, qui fait passer l'individu avant la société et le bien commun, a rendu la justice de l'Eglise quasiment inopérante avec le Code de droit canonique de 1983.

Les critères nouveaux de cette révision

Mgr Arrieta explique : « *Les critères nouveaux peuvent être résumés sous trois [aspects]. Tout d'abord **une meilleure***

détermination des normes, en définissant clairement les cas dans lesquels le système pénal doit être appliqué et la manière dont les infractions doivent être punies. » Comme doit faire tout système juridique valable et cohérent. L'évêque ajoute : « *Les paramètres de références sont également désormais fixés pour guider l'action des ordinaires, tout en respectant les marges nécessaires à l'évaluation des circonstances concrètes de chaque cas.* » Comme doit faire tout bon juge.

« *Le deuxième critère est **la protection de la communauté**, en établissant des moyens de prévenir, de réparer les scandales, et de réparer les dommages causés.* » Il a fallu la terrible crise des abus, sans compter les scandales financiers, pour que l'on se souvienne de principes élémentaires de philosophie sociale et politique...

« *Le troisième objectif était de **doter l'autorité – l'évêque, le supérieur... – d'instruments adéquats pour pouvoir prévenir les infractions, promouvoir la réforme, et corriger les infractions avant qu'elles ne deviennent plus graves.*** »

Conclusion

Il est heureux que cette réforme ait vu le jour et qu'elle puisse corriger, en partie, le tragique échec du nouveau droit canon – publié sous la responsabilité du pape Jean-Paul II – en matière de droit pénal.

(fjspx.news – 02/06/2021)



SOCIÉTÉ

UNE BRÈCHE SOCIALE ET POLITIQUE QUI ÉVACUE LA DÉFINITION DU MARIAGE

Mardi 27 avril 2021, la Chancellerie fédérale a indiqué que le référendum contre le « mariage pour tous » a abouti, avec 61'027 signatures valables. Le 26 septembre 2021, la population suisse aura donc la possibilité de rejeter par la voie des urnes cette expérience sociale de grande envergure préjudiciable au bien-être des enfants.

Dans un dernier élan réjouissant, auquel ont participé de nombreux récolteurs de signatures engagés, le comité a réussi à surmonter les conditions adverses dues à la crise du coronavirus et à mener le référendum à bon port. La récolte de signatures était devenue nécessaire parce que le Parlement a décidé de faire passer le « mariage pour tous » moyennant une simple modification législative, malgré le fait que des voix éminentes se sont élevées pour attester de son inconstitutionnalité. Grâce au référendum, le peuple suisse a maintenant la possibilité de s'exprimer sur cette question importante aux profondes répercussions.

Un principe fondamental et communément admis de notre système juridique est que ce qui est semblable doit être traité de manière identique et que ce qui est dissemblable doit

être traité de manière différente. La différence significative entre les couples hétérosexuels et les couples homosexuels réside dans le fait que seule l'union d'un homme et d'une femme permet par elle-même de concevoir un enfant. En ignorant cette différence essentielle, le « mariage pour tous » viole le cœur du principe juridique susmentionné. Pour les revendications légitimes des couples de même sexe, il existe déjà



la loi sur le partenariat enregistré, qui peut au besoin être modifiée.

Ouverture d'une brèche sociale et politique

L'introduction du « mariage pour tous » reviendrait à ouvrir une brèche sociale et politique qui évacue la définition historique du mariage, compris comme l'union durable d'un homme et d'une femme, jusqu'à présent soutenue par le Tribunal fédéral et par le Conseil fédéral. Des piliers centraux de la stabilité de notre société sont donc en jeu. Nous sommes d'avis que le mariage est et doit rester l'union naturelle d'un homme et d'une femme, qu'il s'agit de protéger. Seule cette union donne naissance à des enfants, lesquels assurent l'avenir de la société. Il est donc dans l'intérêt même de l'Etat d'améliorer la situation de la famille traditionnelle avec des pères et des mères unis par les liens du mariage.

Le bien-être des enfants est sacrifié

C'est surtout l'intérêt supérieur de l'enfant, en particulier son droit de connaître ses propres origines, qui est sacrifié avec ce projet de loi. La distinction proposée entre les dons de sperme nationaux et les dons de sperme étrangers n'offre pas de protection suffisante sur ce point et ne fera en pratique qu'engendrer de nouvelles inégalités et discriminations. En parlant de discrimination : si déjà les

lesbiennes sont censées avoir droit au don de sperme, pourquoi les hommes homosexuels ne devraient-ils pas aussi avoir le droit d'avoir des enfants ?

L'accès à la procréation médicalement assistée décidé de manière inconstitutionnelle pour les couples de lesbiennes débouchera tôt ou tard sur la légalisation de la gestation pour autrui, qui réduit l'enfant à un produit sur catalogue et dégrade la femme au rang de « machine reproductrice à vendre ». Si ces projets de société deviennent la norme, les conséquences funestes sont déjà prévisibles : les enfants « spoliés » de leur mère ou de leur père biologique souffriront de crises d'identité.

Pour un débat objectif

La récolte des signatures a montré que les opposants au « mariage pour tous » affrontent un vent glacial, en particulier de la part des médias. En prévision de la campagne référendaire, nous appelons toutes les parties à s'engager en faveur d'une culture du débat objectif qui mette l'accent sur les arguments. Tout citoyen responsable a le droit d'exprimer son opinion sur des questions politiques sans devoir craindre d'être pénalisé ou stigmatisé.

ANIAN LIEBRAND

*Coordinateur du Comité référendaire
« Non au mariage pour tous »
(UDF Suisse – 12/04/2021)*



DOCUMENT

MONSIEUR LE JUGE, JE NE VEUX PLUS ÊTRE LA MÈRE DE CET ENFANT !

Les conséquences délétères des insultes faites à l'ordre naturel des choses (unions homosexuelles, PMA et GPA) apparaissent...

Avec les soi-disant avancées sociales des progressistes qui promeuvent les unions homosexuelles, la PMA pour toutes et la GPA, on a inversé les valeurs ancestrales de la filiation et imposé une contre-culture à la société. Mais on commence à voir apparaître de plus en plus les conséquences délétères de ces insultes faites à l'ordre naturel des choses.

Ainsi a-t-on vu, en 2015, un homosexuel anglais de 27 ans faire faire un enfant au moyen de la GPA par sa propre mère ! Outre-Manche toujours, et la même année, un tribunal a retiré une fillette à sa mère pour la donner à un couple gay dont le donneur (non anonyme) de semence ayant servi à la PMA avait subitement décidé de reconnaître l'enfant. Aux Etats-Unis, des couples parfaitement fertiles recourent à la fécondation *in vitro* (FIV) dans des cliniques qui permettent, grâce au diagnostic préimplantatoire, de sélectionner les embryons afin de choisir le sexe de

leur bébé ! Et puis, on se souviendra encore de l'affaire Jessica Allen qui avait loué son ventre à un couple de Chinois et qui avait accouché de jumeaux dont un n'avait pas les yeux bridés car la mère porteuse avait poursuivi les rapports (autorisés par la GPA) avec son mari. Or, pour l'état civil, les enfants étaient légalement ceux des Chinois d'où procès en tromperie, refus d'accepter l'enfant aux traits blancs et demande de dommages et intérêts. Bienvenue dans le meilleur des mondes !

Dernièrement, c'est au Québec qu'une lesbienne a entrepris de contester sa maternité devant les tribunaux : elle souhaite « *désavouer l'enfant né de sa compagne pendant leur union* », estimant être seulement « *la conjointe d'une épouse qui a eu un enfant pendant le mariage* ». Ce qui, au passage, prouve que l'amour homosexuel n'est pas plus profond contrairement à ce que le lobby LGBT voudrait nous faire croire. Fin

de l'aparté. Voici donc l'histoire de ce couple improbable.

Marie, 48 ans, déjà mère de deux enfants et Eve, 24 ans, se sont rencontrées en 2010 puis mariées très rapidement. En 2012 elles se séparaient déjà ! Mais voilà, durant leur courte union, Eve avait très vite souhaité entamer une grossesse en raison d'une endométriose récemment diagnostiquée. Marie n'y était pas favorable. Cependant, Eve mena son projet à terme et l'enfant né d'une PMA (procréation amicale assistée) – un « *ami de longue date* » avait servi de donneur (sans être le père déclaré) – fut automatiquement considéré, par l'état civil très progressiste de Justin Trudeau, comme ayant deux mères.

Nonobstant, en 2019, Marie qui ne souhaite plus participer à l'éducation et l'entretien d'un enfant qu'elle n'avait pas souhaité, entame « *des démarches en désaveu* » cherchant à « *faire déclarer qu'elle n'est pas la mère de l'enfant né de sa conjointe* ». Hélas pour elle, les deux femmes ayant été mariées, la loi québécoise prévoit « *un délai de prescription d'un an maximum au-delà duquel ce sont les agissements parentaux, c'est-à-dire l'implication du parent avant et après la naissance, qui priment* ». Le juge refuse donc la démarche car Marie a assisté à la conception et aux rendez-vous médicaux, acheté les meubles pour le bébé et participé à la *baby shower*.

Toutefois, si celle-ci reconnaît avoir « *pris soin du bébé* », elle estime « *ne pas être la mère de l'enfant* » et avoir toujours été « *en désaccord avec le projet de maternité* ».

La plaignante n'aura pas gain de cause car, selon Alain Roy, expert en droit familial à l'Université de Montréal, « *le projet parental, c'est l'équivalent conceptuel du sang pour la procréation naturelle* ». Dès lors, l'implication de Marie pendant et après la naissance constitue une preuve d'agissement parental. Notons en cela une certaine cohérence de la part du législateur qui a souhaité quand même mettre quelques garde-fous aux caprices déjantés des homosexuels.

Voilà donc vers quelles sociétés ubuesques nous entraîne ce mouvement planétaire liant PMA, GPA, eugénisme et transhumanisme qui est en train de s'imposer à nous sans que nous ayons mot à dire. Porté par l'argument fallacieux mais inattaquable de l'« égalité des droits », ce mouvement pervers pose, au gré des affaires qui voient le jour, de plus en plus de questions philosophiques et morales. D'autant plus que cette absurde dérive favorise les pratiques douteuses des petits malins qui y ont vu l'opportunité d'un commerce ju-teux (aux Etats-Unis, une GPA se facture au minimum 130'000 euros !).

Source : www.nice-provence.info
(Futur.ch – 19/05/2021)



SOCIÉTÉ

JOIES ET LIMITES DES GROUPES "WHATSAPP" FAMILIAUX

Fondée en 2009 et rachetée par Facebook en 2014, WhatsApp est devenue en quelques années l'une des messageries instantanées les plus populaires au monde. Si les groupes WhatsApp permettent d'échanger instantanément, il convient d'en user en bonne intelligence.

Il existe des groupes *WhatsApp* pour tout : le cadeau commun pour les 50 ans de papa, le groupe des parents d'école, l'organisation de la prochaine fête paroissiale. A croire que plus rien ne pourrait se faire sans cette fabuleuse application, symbole de la dématérialisation du lien à l'heure de l'implacable tsunami du numérique. Les clans familiaux sont eux aussi séduits par cette application. Enquête sur ses promesses et ses limites.

Daphné, 24 ans, énumère ainsi les conversations auxquelles elle participe, avec plus ou moins de constance : « *Un groupe avec mes sœurs et ma mère, un avec mes sœurs et sans ma mère, un avec les parents, un avec mes beaux-frères et mes sœurs, un pour la famille élargie de chaque côté...* » Plus quelques discussions réservées aux amis ou aux travaux de groupe. Au cœur de ces espaces hors du

temps, les photos d'enfants croisent les annonces diverses et variées : examens obtenus, bébé à venir, mariage prochain. Une joyeuse cacophonie, qui n'est pas sans rappeler celle des dîners de famille.

A 65 ans, Betty ne tarit pas d'éloges sur ce nouveau mode de communication : « *Je suis enchantée de WhatsApp, parce que c'est un accompagnement énorme pour moi d'imaginer la vie de mes enfants et de mes petits-enfants. Plus on se tient au courant, plus on s'aime. L'amour c'est ça : la continuité dans la vie des uns et des autres.* » Au-delà même du lien qui se conserve, c'est tout un esprit de famille qui se cultive et s'entretient : « *Ce que j'aime par-dessus tout, c'est l'humour de notre groupe. Ma journée commence par ces bulles de rire. Je suis formelle, les liens sont plus étroits que jamais grâce à cette messagerie!* » Anne-Claire quant à elle se réjouit de faire écouter à ses

filles une fois par semaine un épisode d'Alice au pays des merveilles raconté par leur grand-mère et envoyé sur *WhatsApp* depuis l'océan Indien. C'est ainsi que les familles, parfois éparpillées aux quatre coins du monde, peinant à se rassembler un week-end par an, se vivifieraient à l'ère d'internet.

Chacun (se) raconte, mais qui écoute ?

Pour Marie-Laetitia Basile, psychologue en maison de retraite, la prudence est cependant de mise : *« Il y a souvent une part de narcissisme dans ce type de réseaux. Chacun raconte ce qu'il vit, sans forcément être dans la réponse à ce que vivent les autres. Il est nécessaire d'être ajusté : comment se sert-on de ce réseau ? Est-ce au service de la relation, ou pour se montrer ? »* En somme, et en creusant un peu, les aficionados de l'application ne sont-ils pas eux-mêmes un peu dépassés par ces échanges si « sympas » ? *« C'est vrai, admet Angeline du bout des lèvres, que sur ce type de messagerie il y a toujours ceux qui se vantent, qui ne peuvent s'empêcher d'envoyer des tonnes de photos de leur dernier voyage en Grèce, de parler de leurs enfants si brillants... »*

Cette limite n'est pas la seule : outrance de messages ou à l'inverse absence remarquée de certains membres de la famille, ceux qui ne réagissent jamais, ou pas comme il faut. Pire encore, celui qui quitte le groupe

sans crier gare... De fait, il n'existe aucun code de bonne conduite écrit et accepté par tous.

Chacun doit faire preuve de bon sens pour communiquer en bonne intelligence. Modération, bienveillance et réciprocité pourraient être les maîtres mots de ces groupes familiaux. Sur ce point, Betty note avec soulagement que ses petits-enfants ont gardé l'habitude, avant d'écrire un message à toute la famille, de lui annoncer les grandes nouvelles par téléphone.

Rester attentif aux proches en dehors de WhatsApp

Le téléphone, justement : on le décroche de moins en moins lorsque *WhatsApp* suffit à grappiller quelques nouvelles. *« C'est pour cela que je déteste ces groupes, confie Natacha. Je ne prends plus le temps d'appeler les gens puisque j'en ai vaguement des nouvelles sur WhatsApp. »* Jean, de son côté, concède que le groupe familial le dédouane : *« Je n'ai pas besoin de téléphoner puisque je sais ce que fait chacun de mes cousins quasiment en temps réel. C'est un vrai gain de temps ! »*

Pour Marie-Laetitia Basile, les choses sont claires : *« Les réseaux sont utiles mais ils ne sauraient être suffisants. D'autant plus que sur ces groupes, on dit souvent ce qui va bien, pas ce que l'on a au plus profond de soi, et c'est pourtant de cela que se nourrit une relation. »*

Comment savoir quelles sont les peines de cette cousine qui abreuve le groupe des photos de ses enfants, autrement qu'en entendant sa voix? «*Ne soyons pas esclaves de cette application, qui n'est qu'un moyen parmi d'autres au service du lien. Et cela d'autant plus que notre jalousie est exacerbée par les réseaux, qui donnent l'impression que tout va toujours bien chez les autres. Ce qui chatouille notre sensibilité, voire notre susceptibilité!*»

Betty, elle, est attentive à ce détail. Lorsqu'un de ses petits-enfants réagit moins que les autres à la discussion, elle n'hésite pas à l'inviter à dîner pour discuter vraiment avec lui. «*Je tisse un lien autrement, je comprends parfai-*

tement que ce ne soit pas simple pour tout le monde de raconter sa vie sur ces groupes.» De fait, que racontent ceux qui n'ont pas d'enfants? Qui ne font pas de voyages? Qui ne réussissent pas leurs examens? Parmi les «exclus» de *WhatsApp*, auxquels il conviendrait d'être particulièrement attentif, Marie-Laetitia évoque également les personnes âgées incapables de rattraper le train des nouvelles technologies. Rien ne vaut donc mieux qu'un simple coût de téléphone de temps en temps ou une visite quand cela est possible.

ARIANE LECOINTRE-CLOIX
(*Aleteia* – 02/05/2021)



DOCUMENT

HUIT ASTUCES POUR NE PAS SE LAISSER SUBMERGER PAR "WHATSAPP"

Comment utiliser WhatsApp sans se laisser submerger par les notifications sonores et les messages incessants ?

En famille, entre amis, au travail, *WhatsApp* est devenue une application quasi incontournable pour qui veut s'intégrer, organiser un événement ou échanger des nouvelles. Comment utiliser *WhatsApp*, dont on ne peut remettre en cause le côté sympathique et pratique, sans se lais-

ser submerger par les notifications sonores et les messages incessants ?

WhatsApp est devenue en quelques années l'une des messageries instantanées les plus populaires au monde. Jugez plutôt, elle compte 1,5 milliard d'utilisateurs. Rien qu'en France, nous serions 14,5

millions à en user, et en abuser parfois. Tant et si bien que l'application verte se place en troisième position des réseaux sociaux les plus utilisés en France, loin derrière *Facebook* (33 millions d'utilisateurs) et *YouTube* (19 millions) mais devant *Instagram* (12,1 millions), *Snapchat* (10,9 millions), *Twitter* (10,3 millions) ou encore *LinkedIn* (9,7 millions). Gratuite, *WhatsApp* permet d'échanger des messages, des vidéos, des images et des documents en temps réel avec plusieurs personnes. Des fonctionnalités qui ravissent les membres d'une même famille, les groupes d'amis, mais également les entreprises, dans lesquelles de plus en plus de salariés créent des boucles plus ou moins formelles entre collègues.

Mais à force de multiplier les groupes de discussion, les messages pleuvent nuit et jour, les notifications résonnent à intervalles de plus en plus rapprochés, accentuant ce phénomène de sur-sollicitation permanente dont souffre déjà la plupart de nos contemporains. En effet, qui ne lâche pas un petit soupir de désolation lorsqu'il voit cinquante messages *WhatsApp* s'afficher alors qu'il était au volant de sa voiture ?



Le temps de rentrer chez soi, une discussion a été lancée entre tous les cousins sur le choix du cadeau pour les 90 ans de grand-maman, parallèlement à une conversation entre les parents d'élèves à propos de la surcharge de devoirs pour le lendemain. Il faut relire les discussions depuis le début, réfléchir, et donner son avis. Parce que si vous n'êtes pas dans le coup, vous passez pour le grand indifférent à la cause commune, ou pour un "has been" notoire et peu fréquentable.

Pistes pour échapper à ces vagues de messages qui nous submergent quotidiennement, sans passer pour un voyou.

1. SUSPENDRE LES NOTIFICATIONS

Grande source de dérangement, et parfois de stress : le bip sonore des notifications qui invite à regarder votre téléphone. Sachez que les paramètres de réglage de l'application vous permettent, soit de désactiver l'alerte sonore – premier pas vers un peu de sérénité et de concentra-

tion – soit de suspendre les notifications pendant une durée que vous déterminez : sans quitter le groupe, vous pouvez mettre la conversation en suspens pour une heure, une semaine, une année...

2. LIMITER SA VISIBILITÉ

Par défaut, votre profil est visible de tous et peut donc être facilement retrouvé par vos amis. Pour être plus discret, vous pouvez modifier les paramètres, et choisir le degré de confidentialité pour votre localisation GPS, votre photo de profil, votre statut et votre actualité.

3. RESTER MAÎTRE DE SES DÉLAIS DE RÉPONSE

Par défaut encore, vos correspondants sont avertis lorsque vous avez lu leurs messages. Messagerie « instantanée » oblige, ils attendent parfois votre réponse dans la minute. Si bien que parfois, ils n'hésitent pas à vous reprocher vos délais de réponse jugés trop longs. Pour éviter ces désagréments et cette surveillance digne de « big brother », désactivez la confirmation de lecture. À savoir, la réciprocité est de mise : vous ne recevrez pas les confirmations de lecture de vos correspondants.

4. IMPOSER DES LIMITES

Que ce soit par rapport aux horaires ou aux contenus, il est important d'imposer et de s'imposer des limites, notamment lorsque la

messagerie est utilisée à des fins professionnelles. Nombre de salariés se plaignent de l'impossibilité de se déconnecter de leur travail, à cause de notifications *WhatsApp* parfois envoyées à des heures indues, faisant ainsi intrusion dans la vie privée.

Délimiter le contenu des échanges est également nécessaire : sous couvert de messagerie « cool » et décontractée, n'oublions pas que le « big boss » est dans la boucle. Et attention aux informations que vous fournissez à travers l'application : les « big data » sont friandes des données personnelles, mais aussi professionnelles, voire industrielles.¹

(1) Sous le feu des projecteurs depuis janvier 2021 et l'annonce d'une nouvelle politique de confidentialité qui n'a pas fait l'unanimité, *WhatsApp* a vu plusieurs millions de ses utilisateurs migrer vers de nouvelles applications sensées réclamer et utiliser moins de données, voire aucune, comme *Signal*, *Olvid*, *Telegram* ou *Skred*. Une hémorragie qui a obligé le groupe *Facebook*, propriétaire de *WhatsApp*, à se fendre d'un blog explicatif autour de sa nouvelle politique de confidentialité. Le 15 mai 2021, les conditions générales d'utilisation (CGU) ont changé. Si vous les avez refusées, votre compte reste ouvert mais son usage est fortement limité. Les utilisateurs peuvent toutefois décider d'accepter les nouvelles conditions même après le 15 mai, pour récupérer pleinement accès à cette appli mobile...



5. SE RÉPARTIR LES GROUPES AU SEIN DU COUPLE

Aujourd'hui, on se répartit les tâches ménagères. Alors pourquoi ne pas se répartir les groupes *WhatsApp* ? Il arrive souvent que le mari et la femme appartiennent au même groupe de discussion. Pourquoi ne pas en désigner un seul qui participerait à la discussion, au nom du couple ? Cela décharge l'autre de toutes les notifications, et offre un sujet de conversation au sein du couple !

6. PRENDRE DU RECU

En question les innombrables chaînes en tout genre – pas les chaînes de prière, bien sûr, mais les chaînes de messages idiots avec leurs lots de “spams”, messages publicitaires et autres “fake news”. Si chacun prend un peu de recul et stoppe ces messages épidémiques, le monde ne s'en portera que mieux.

Autre phénomène face auquel il est indispensable de prendre du

recul : les défis relayés dans les groupes de jeunes. Défis souvent ridicules, voire dangereux, tel le *#InMyFeelingsChallenge* qui invite à sortir de sa voiture en marche et à danser à côté sur la musique de Drake. Ou encore le “Neknomination” qui incite à boire cul sec une grande quantité d'alcool avant de choisir deux autres victimes. Sans compter tous les autres défis...

7. LIMITER LES PHOTOS VÉHICULÉES PAR *WHATSAPP* À *WHATSAPP*

Les photos qui sont envoyées par l'application *WhatsApp* viennent se loger dans l'album photos de votre téléphone. Résultat, des photos de parfaits inconnus s'intercalent au beau milieu de vos photos personnelles. Pensez à désactiver la case « Enregistrer dans la pellicule » dans les paramètres.

8. QUITTER LE GROUPE

Bien souvent, des groupes sont créés pour l'organisation d'un événement ponctuel : fête de fin d'année, cadeau d'anniversaire, kermesse de l'école... Inutile de rester sur le groupe une fois que l'événement est passé ! « Quitter le groupe », comme le propose l'application, permet de diminuer le nombre de vos « communautés », et de mettre un terme à la discussion.

MATHILDE DE ROBIEN

(*Aleteia* – 05/11/2018)



À L'ÉCOLE DE SAINT JEAN BOSCO

L'école Saint-Jean-Bosco de Marlieux, dans la Dombes (département de l'Ain) accueille un certain nombre d'élèves suisses des différents cantons romands. Elle occupe le Château de la Ville ainsi qu'un vaste bâtiment construit pour accompagner son développement. Quatre prêtres et un frère s'y dévouent sous le regard bienveillant de leur saint protecteur.

Fondée en 1983 par M. et Mme Rigoir à Bourg-en-Bresse ¹, l'école déménagea en 1999 à Marlieux afin de bénéficier de locaux plus vastes ². L'aumônerie était assurée par les moines capucins de Morgon et par les prêtres du prieuré de Lyon.

(1) Rémi Rigoir était directeur d'une école libre sous contrat ; lui et son épouse, Chantal, aussi enseignante, se rendant compte qu'ils perdaient leur liberté d'enseignement, décident de donner leur démission. A la demande de parents de la chapelle de Châtillon-sur-Chalaronne, ils fondent une école primaire et un collège. Une grande maison leur est prêtée à Bourg-en-Bresse les premières années, ce qui permet de démarrer l'école ; elle sera ensuite louée.

(2) Le château de la Ville étant à vendre en 1999, après la fermeture de la maison de retraite qui l'occupait, l'école racheta la propriété du château et put accroître sa capacité d'accueil.

En 2003, les fondateurs confièrent leur œuvre à la Fraternité Saint-Pie X afin d'en assurer la pérennité. Depuis, les abbés Jacques Laguérie, Joël Malassagne et votre serviteur se sont relayés pour exercer cette noble charge de diriger une école catholique.

En 2012 puis en 2014 furent inaugurées les deux phases d'un nouveau bâtiment destiné à accueillir les classes du secondaire et les locaux de l'internat (une centaine de places sur deux niveaux).

En 2019, ce fut notre gymnase qui put entrer en service, permettant de nombreuses activités sportives à l'abri de la pluie.

L'école Saint-Jean-Bosco

L'école se trouve sur la commune de Marlieux, village d'environ mille habitants, situé dans la Dombes, célèbre pour ses étangs et sa richesse



ornithologique. De nombreux élèves arrivent à pied à l'école depuis la gare située idéalement sur la ligne entre Lyon et Bourg-en-Bresse. Des cars organisés par les parents permettent des jonctions avec la Suisse, le pays de Gex et le Cours Notre-Dame de l'Annonciation à Cressia.



Pour le secondaire, la semaine commence le lundi à 10h30 et se termine le vendredi à 16h25, ce qui permet à tous nos pensionnaires de rentrer chez eux et de bénéficier du week-end en famille. Une semaine sur deux, l'école accueille quelques pensionnaires.

Nos priorités pédagogiques

Nous accueillons un primaire mixte et un secondaire pour garçons avec pensionnat. Le secondaire se limitait pendant longtemps aux classes du collège, faute de place pour accueillir d'autres élèves. Les nouveaux bâtiments nous permettent d'ouvrir les classes du lycée : nos élèves peuvent désormais passer leur baccalauréat à l'école, que ce soit en section scientifique ou littéraire.

Notre école s'inscrit dans le vaste réseau des écoles du district de France de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X et bénéficie tout à la fois de son expérience et de son soutien. Elle cultive son caractère propre qui s'inspire de la pédagogie de Don Bosco.

Nous essayons de maintenir une vie familiale à l'école, notamment





avec nos pensionnaires. Si un règlement organise la vie de l'école et assure l'ordre, notre présence auprès des élèves se veut attentive et bienveillante. Ce sont les membres de la communauté qui assurent l'ensemble des surveillances et accompagnent les élèves, que ce soit en étude, sur les terrains de sport ou au dortoir.

Nos élèves participent largement aux services et aux travaux. Des élèves s'occupent de la liturgie, d'autres de la basse-cour, d'autres de l'entretien du parc. Les équipes, constituées d'élèves de la 6^e à la Terminale, prennent en charge les services de couvert et de vaisselle. Le nettoyage des classes, des chambres et des salles d'eau du pensionnat est entièrement assuré par les élèves eux-mêmes. Certains apprennent à tenir un balai, à nettoyer un lavabo ou à essorer une serpillière, toutes choses bien utiles dans la vie.

A partir de la classe de Première, les élèves constituent une Promotion : ils se choisissent un patron, un chant, une devise, accessoirement un polo, toutes choses qui les encouragent à acquérir la grandeur d'âme et le sens de l'honneur que vise notre éducation.

La présence sacerdotale permet à nos élèves un contact régulier avec les prêtres. A partir du lycée, nous encourageons nos élèves à choisir un directeur spirituel qui pourra guider leur progression dans la vie chrétienne. Un pensionnaire a la possibilité, s'il le désire, d'assister tous les jours à la messe à l'école. Le mercredi, c'est tout le secondaire qui se presse dans notre chapelle pour la messe chantée avec prédication.

En tout, nous essayons d'appliquer la devise de sainte Jeanne d'Arc : « *Messire Dieu premier servi* ». Que chacun accomplisse son devoir d'état dans la joie que donne la vie



de la grâce et l'obéissance à la volonté de Dieu : « *Servite Domino in letitia – Servez le Seigneur dans la joie* », telle est la devise de notre école.

Implantation locale et projets

Notre école participe volontiers aux cérémonies officielles du village, notamment pour le 11 novembre, date de la fin de la Première Guerre mondiale. Un comité du Souvenir français a été créé à l'école (association visant à garder le souvenir des soldats morts pour la France).

Nos bons contacts avec les autorités, les services de sécurité, la gendarmerie nous ont permis pour l'instant d'accomplir notre travail éducatif dans la sérénité.

Les prêtres de l'école rayonnent en assurant tous les dimanches du ministère dans plusieurs chapelles de la région : Châtillon-sur-Chalaronne, Chamont et Lyon.

L'école s'agrandit. Nous devrions dépasser les deux cents élèves à la

rentrée de septembre. Notre nouvel objectif est la construction d'une église convenable.

Pour l'instant, une aile du château sert de chapelle, mais la place manque et l'exiguïté du chœur ne permet aucun développement du faste liturgique, ce qui est un handicap pour une école catholique. Nous avons un projet pour une chapelle de trois cents places³. Le mobilier liturgique est déjà en notre possession, récupéré en 2019 dans une église de Belgique.

Nous comptons sur la générosité de nos bienfaiteurs pour nous aider à avancer dans ce projet.

ABBÉ LUDOVIC GIROD

Ecole Saint-Jean-Bosco
Allée des Platanes La Ville
01240 Marlieux
tél : [+33] (0)4 74 42 86 00
email : 01e.marlieux@fsspx.fr

(3) Dans la fidélité à la spiritualité de saint Jean Bosco, l'église sera dédiée à Notre-Dame Auxiliatrice.

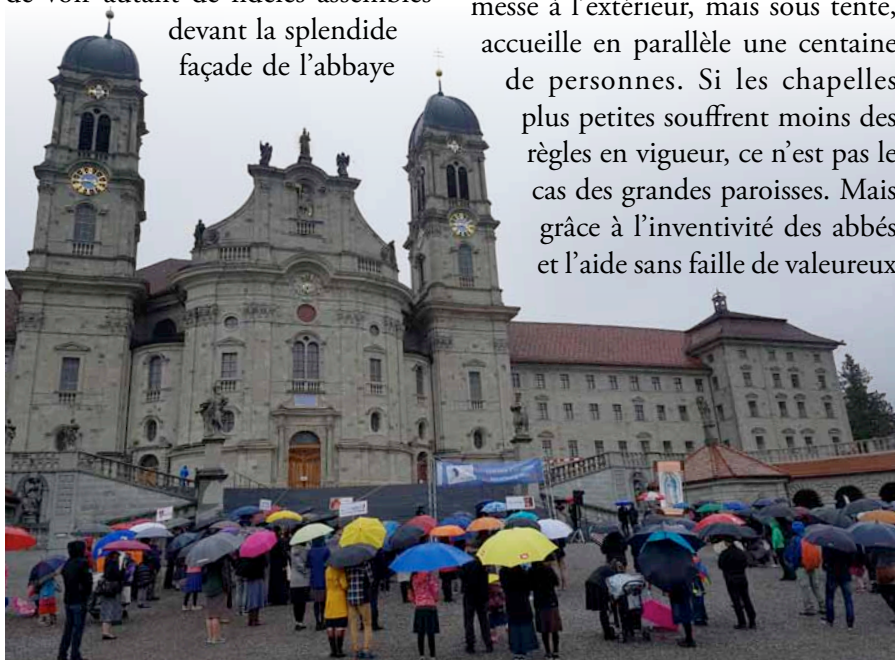


JOURNAL DE ROUTE DU SUPÉRIEUR DU DISTRICT

1^{er} mai 2021

Durant les neuf premiers samedis des mois d'avril à décembre, la manifestation « Oui à l'enfant » a lieu dans une ville de Suisse. En ce jour, c'est au tour d'Einsiedeln d'accueillir cette prière publique.

Certes, cela se passe sous la pluie et des températures bien fraîches pour un 1^{er} mai... mais que c'est beau de voir autant de fidèles rassemblés devant la splendide façade de l'abbaye



pour prier pour les enfants à naître : dans une période si troublée, voilà des combats pour lesquels il vaut la peine de se mobiliser !

1^{er} au 5 mai 2021

Visite canonique au prieuré de Genève. C'est un cas unique en Suisse, me semble-t-il, car, en plus de l'Oratoire Saint-Joseph qui accueille les 50 personnes autorisées, une messe à l'extérieur, mais sous tente, accueille en parallèle une centaine de personnes. Si les chapelles plus petites souffrent moins des règles en vigueur, ce n'est pas le cas des grandes paroisses. Mais grâce à l'inventivité des abbés et l'aide sans faille de valeureux



paroissiens, on trouve toujours des solutions !

Les heures passent un peu trop rapidement pour faire le tour d'un prieuré et de ses œuvres et s'en faire une impression générale. Mais il est beau de suivre la vie d'une paroisse avec toutes les activités déployées pour toucher les différentes tranches d'âges et pour accueillir de nouveaux fidèles qui découvrent notre sainte religion.

Malgré la crise, ce sont de vraies paroisses qui s'implantent et c'est certainement le meilleur moyen pour durer.

8 mai 2021

C'est un jour de récollection au prieuré d'Oberriet pour tous les prêtres germanophones qui peuvent y participer, et le prieur du lieu, l'abbé Matthias Grün, nous fait l'honneur de la prêcher.

Ce passage à Oberriet fut aussi l'occasion de faire le point sur les différents projets concernant l'église du prieuré. Comme en tout grand chantier, il y a toujours des questions délicates à trancher et des avis à unifier. Mais nous avons bon espoir, dans les prochains mois, de pouvoir aller de l'avant afin de présenter à nos fidèles un beau projet qui puisse favoriser l'esprit de prière dans cette grande église.

13 mai 2021

Notre école de Wangs célèbre sa fête patronale en ce 13 mai. C'est en petit comité que cette fête se déroule, mais quand on compte déjà plus de 120 élèves en temps de coronavirus... il est difficile de se rassembler sans attirer trop l'attention !

Quoi qu'il en soit, à en juger de la qualité des intermèdes musicaux et de la belle pièce de théâtre, on ne peut que conclure à l'existence d'un talent certain chez nos élèves, sans oublier tout le temps investi et la patience exercée par les éducateurs pour faire grandir et éclore ces dons ! Un grand merci aux abbés et aux enseignants, sans oublier notre cher Mgr Vitus Huonder, pour leur don sans compter dans ce travail exaltant, mais si prenant !

17 mai 2021

Les prêtres de la partie alémanique du district se retrouvent au prieuré de



Wil et c'est l'abbé Franz Schmidberger qui nous fait la joie de sa visite pour nous parler de l'état de l'Eglise en Allemagne. Ce n'est certes pas très réjouissant. Il suffit de reprendre les mots du cardinal Brandmüller pour résumer la situation : « schisme et hérésie ». Mais à la suite de notre fondateur, nous voulons être cette petite armée de rebâtisseurs, qui bien humblement essaie d'apporter l'évangile aux hommes de bonne volonté !

Cette réunion est aussi l'occasion d'annoncer les mutations qui touchent certains confrères. Ce n'est pas la partie la plus aisée du mandat d'un supérieur, car il y a tellement de paramètres qui expliquent les raisons ou les nécessités d'un changement. Dans tous les cas, c'est l'occasion d'admirer l'esprit surnaturel des confrères concernés qui pourraient s'appliquer les mots de saint Paul :

« J'ai planté, Apollos a arrosé, mais Dieu a fait croître. »

22 mai 2021

Journée dédiée aux vocations. Dans toutes les chapelles de Suisse, les prières et pénitences de ce jour de Vigile étaient consacrées à cette intention qui nous tient vraiment à cœur ! Les pèlerinages prévus habituellement n'étaient pas très simples à prévoir... mais un petit groupe s'élancera quand même d'Oensingen à Wolfwil ; ce sera aussi le cas deux jours plus tard pour les jeunes de la KJB en direction d'Einsiedeln. Seigneur donnez beaucoup de saints prêtres et beaucoup de saintes vocations religieuses !

23 mai 2021

Faire le tour des différentes églises et chapelles du district par temps de Covid n'est pas chose aisée, mais on y arrive petit à petit. Pour la fête de

la Pentecôte, j'ai la joie de découvrir notre église à Schlieren.

Les années passant, l'église s'est dotée d'un bel autel surmonté d'une croix magnifique et entouré de fresques de grande qualité, réalisées par un de nos fidèles ; puis, tout récemment, d'un orgue pour embellir la liturgie dans cet harmonieux lieu de culte. La cérémonie inaugurale de cet orgue est suivie d'un sympathique petit apéritif... joie dont on avait presque perdu l'habitude !

31 mai et 1^{er} juin 2021

En ces deux jours, tous les prêtres de la partie francophone du district tiennent leur session d'étude à Enney. Des conférences d'excellente qualité nous permettent de nous plonger en profondeur dans la vie et les œuvres de Marie de l'Incarnation.

Il est toujours intéressant pour nous prêtres, appelés à la direction spirituelle, de scruter ces âmes d'élite dans leur propre vie et surtout d'étudier les conseils qu'elles apportaient aux personnes qui se confiaient à elles.

3 juin 2021

Comme les restrictions viennent tout juste d'être revues à la baisse par le Conseil fédéral, la plupart des chapelles de Suisse n'en demandent pas mieux et en profitent pour fêter Jésus-Hostie et organiser de belles

processions de la Fête-Dieu à travers tout le pays.

C'est personnellement la première fois que j'ai l'occasion d'officier lors d'une telle cérémonie et ce m'est une grande joie de le faire dans le canton du Jura, en notre belle église de Delémont.

Cependant, en emmenant le Christ à travers les rues de ce monde qui vit toujours plus éloigné et plus ignorant de Dieu, on est forcément triste devant tant d'indifférence. Pourtant, quelle grâce de pouvoir porter en triomphe Notre-Seigneur : la solution est devant nos yeux et nous n'avons qu'à espérer et prier pour la conversion de toutes ces âmes !



4 au 6 juin 2021

Les frontières rouvrent peu à peu et les voyages en direction de San Damiano pour le premier samedi du mois peuvent reprendre. Mais les pèlerins qui osent s'aventurer sur place sont encore peu nombreux. Cependant, comme on le dit souvent, c'est la qualité qui compte !

C'est l'occasion de redire que notre maison du pèlerin accueille bien volontiers les personnes qui le souhaitent, soit à l'occasion d'un pèlerinage, soit pour un passage dans la région, car l'Italie fourmille de si grands lieux du christianisme !



14 et 15 juin 2021

Profitant du nombre restreint de touristes cette année et de l'accueil formidable et généreux de fidèles sur place, voilà que nombre de soutanes envahissent les rues d'une célèbre station valaisanne : c'est la traditionnelle sortie des prêtres et des frères du district de Suisse, cette année à Zermatt.

Tous ne peuvent évidemment pas venir, mais, pour les confrères, ces sorties sont toujours l'occasion de se retrouver, en particulier après une rude année marquée par les restrictions dues au Covid. Si l'ossature de notre congrégation est bien la foi et le combat intense qu'elle nécessite aujourd'hui, notre société reste une fraternité, une famille qui sait s'encourager et s'épauler pour mener à bien le combat pour le salut des âmes.

16 juin 2021

En ce jour, nous nous retrouvons à Riddes au sujet de l'école Fleurs de Mai, car si l'année scolaire se termine... les travaux d'entretien, eux, ne font que commencer. C'est une partie du toit qu'il faut remplacer cette année et chacun donne du sien pour trouver de l'aide ou des soutiens financiers afin de réaliser cet important ouvrage.

La soirée se termine par un repas qui rassemble toutes les personnes engagées au service de l'école et cela fait du monde ! Du professeur au chauffeur de bus, il faut beaucoup de bonnes volontés pour faire fonctionner une école. Un cordial merci pour le précieux dévouement de chacun pour faire vivre ce qui assure notre futur !

T.F.



NOUVELLES DE SUISSE ET D'AILLEURS

LA HAINE ENVERS L'OCCIDENT

Tarik Ramadan, le tristement célèbre islamologue suisse se lance dans la chanson ! La sortie de son album intitulé « Traversées » est prévue début mai, mais il en a révélé un titre à écouter sur *YouTube*. Le petit-fils du fondateur des Frères musulmans, le professeur sulfureux du Collège de Saussure à Genève, le Dr ès lettres controversé, resté toutefois la coqueluche des islamophiles romands de tout poil, lève enfin le voile sur ce qui l'anime vraiment : sa haine envers l'Occident.

Quelques extraits : « *Les peuples traversent la misère et même ils se multiplient. Votre ordre et vos frontières n'auront raison ni de notre jeunesse encore moins de la vie* », dit-il après une longue introduction violemment anticolonialiste. D'emblée, il pose donc le constat que la fécondité des migrants sera une arme. Cela rappelle immédiatement ces mots de Kadhafi en 2010 : « *Allah a promis une victoire*



de l'islam contre toutes les religions... Vous les musulmans êtes une minorité en Europe, vous deviendrez une majorité un jour... Vous allez être les héritiers du continent européen. » Ou le discours du président turc Erdogan : « *J'en appelle à mes frères et sœurs en Europe. Ne faites pas trois, mais cinq enfants, car vous êtes l'avenir de l'Europe* », a-t-il dit le 17 mars 2017.

Tarik Ramadan continue : « *La mondialisation, c'est le nom donné à vos spoliations. Vous aimeriez habiller l'horreur de votre domination en appelant vos citoyens à l'amour du pauvre et à la charité. Vous parlez d'humanitaire, mais c'est la justice que vous trahissez.* » Il oublie que cette mondialisation a permis de lutter efficacement contre la sous-nutrition en Afrique et de réduire les inégalités de richesse entre le Nord et le Sud. Il y va fort en taxant l'action humanitaire de charité perverse. Pour un gaillard dont le père a demandé et obtenu le droit d'asile en Suisse en 1954 et qui est lui-même devenu citoyen helvétique en 1984,

la reconnaissance ne l'étouffe pas. D'ailleurs, malgré les opportunités qui lui furent offertes, il a toujours brandi l'accusation de racisme, aussi bien pour réclamer la validation de sa thèse de doctorat scientifiquement controversée que pour se défendre actuellement des lourdes plaintes pour viol qui pèsent sur lui.

Le texte fait feu de tout bois en instrumentalisant tous les thèmes à la mode, du colonialisme à l'écologie, sans oublier les migrants, « *déshumanisés, niés, sans nom, sans âge ni personne, des pauvres, des exilés, des êtres déracinés. Ici, ils se noient. Là-bas, vous les enfermez. Attendez ! Attendez ! Mais qu'est-ce que vous croyez ? Que l'on va rester là assis à vous regarder ?* » Les Européens n'ont pas le même regard sur les millions de déshérités installés sur leur sol, qui bénéficient de soins gratuits, de l'école pour leurs enfants, de prestations sociales plus que généreuses. Si cela n'était pas vrai, comment les transferts d'argent vers les familles restées au pays pourraient-ils représenter 44 milliards (sic) d'entrées de devises pour l'Afrique en 2019 ? Et pourquoi l'afflux de ces populations étrangères découragées par les conditions inhumaines qui leur sont faites ne cesse-t-il pas ? Mystère !

Et l'artiste de conclure : « *Demain, dans vos rues, nous marcherons libres et sereins. Nous serons des vôtres, noirs, jaunes, blancs, Arabes ou Amérindiens.*

Demain, vos frontières seront le mauvais souvenir de vos mensonges passés. Demain, entendez, la fraternité et la diversité seront seuls garants de votre sécurité. » Usant du double langage qui est sa spécialité, l'homme assène sa terrible menace : votre sécurité ne tient qu'à votre acceptation de l'immigration. Sinon, ce sera la guerre ! A bon entendeur, salut !

Marie-Hélène Miauton
(Le Temps – 09/04/2021)

LE SCHISME ALLEMAND

Dans une réponse datée du 10 juin 2021, le pape François a refusé la demande de renonciation du cardinal Reinhard Marx, de son poste d'archevêque de Munich et Freising, qu'il avait présentée au pape le 4 juin dernier. Dans sa lettre, le cardinal Marx constatait la crise qui secoue l'Eglise d'Allemagne. Il indiquait qu'il voulait en assumer la coresponsabilité par cette démission. Il ajoutait que selon lui, l'institution – entendez l'Eglise elle-même – avait été défaillante, et que le seul moyen d'avancer était « *un changement et une réforme de l'Eglise* » tels que le propose le Chemin synodal.

Le pape répond à celui qui est l'un de ses plus proches conseillers, puisqu'il fait partie du groupe restreint de cardinaux – sept à ce jour – qui élaborent la réforme de la Curie romaine et de sujets connexes, en

répliquant que « toute l'Eglise est en crise » à cause de l'affaire des abus. Ce n'est pas une raison pour faire la politique de l'autruche, ajoute-t-il. Après une longue digression sur la manière d'aborder cette crise, le pape termine en reprenant les propos du cardinal Marx qui voulait continuer à servir l'Eglise « plus intense à la pastorale et s'engager pour un renouveau spirituel de l'Eglise », en lui demandant de le faire en tant qu'archevêque de Munich et Freising.

La lettre, écrite en espagnol, a été publiée par le Bureau de presse du Saint-Siège. Cette publication a de quoi interroger, mais elle trouve sans doute son explication dans le fait que le pape avait autorisé le cardinal Marx de publier sa lettre de démission.

A la réception de cette missive, le haut prélat a publié un communiqué pour notifier son obéissance à la décision papale. Il a toutefois précisé qu'il se sentait compris et que « *revenir simplement aux affaires courantes après cela ne peut être la voie à suivre pour moi ou pour l'archidiocèse* ».

Le cardinal Marx précise sa pensée : « *Cela signifie aussi qu'il faut réfléchir aux nouvelles voies que nous pouvons emprunter – compte tenu d'une histoire faite de multiples échecs – pour annoncer et témoigner de l'Evangile.* » (...) « *Dans les semaines à venir, je réfléchirai à la manière dont nous pouvons, ensemble, contribuer encore*



Le pape et le cardinal Reinhard Marx lors d'une audience privée au Vatican

davantage au renouveau de l'Eglise, ici dans notre archidiocèse et en général ; car le pape reprend une grande partie de ce que j'ai nommé dans la lettre que je lui ai adressée, et nous donne des impulsions importantes. » « Cela reste ce que j'ai également souligné dans ma déclaration : que je dois porter une responsabilité personnelle et que j'ai également une "responsabilité institutionnelle", précisément en raison des personnes concernées, dont le point de vue doit être encore plus inclus. »

Autrement dit, le cardinal Marx sort conforté dans ses vues de ce va-et-vient épistolaire, et il indique clairement que le Chemin synodal est le seul moyen d'avancer. Il nous prévient à l'avance qu'il se sent impliqué et conforté dans une transformation de l'Eglise à réaliser, à laquelle il va réfléchir avec le soutien de la plus haute autorité dans l'Eglise...

Le schisme allemand vient de recevoir le haut patronage du pape en personne, à travers le cardinal-archevêque de Munich et Freising.

(fjspx.news – 11/06/2021)

Le Parlement hongrois a adopté par 157 voix (sur 199) une loi de protection des droits des enfants qui interdit la promotion des relations contre nature, la « déviation de l'identité de genre » et le « changement de sexe » aux moins de 18 ans. De ce fait sont interdites les publicités comme celle de Coca-Cola qui montrant deux hommes s'embrassant avait choqué les Hongrois en 2019, mais aussi et surtout les immondes livres pour enfants, et encore la propagande des associations dans les écoles.

Le parti Jobbik, pourtant dans l'opposition, a voté en faveur du texte, particulièrement parce que la promotion du « changement de genre » et de toutes les sortes « d'orientations sexuelles » ne doit pas être permise dans les écoles.

On remarque que l'ensemble des députés des groupes Fidesz et KDNP (chrétiens démocrates, faisant partie de la coalition gouvernementale), le député de la minorité allemande, et Jobbik, ne font que 151. Donc 6 autres députés de l'opposition ont voté le texte.

La commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe avait demandé aux parlementaires hongrois de ne pas adopter le texte : « *Les modifications législatives proposées vont à l'encontre des normes internationales et européennes en matière de droits*

de l'homme. Il est trompeur et faux de prétendre qu'ils sont introduits pour protéger les enfants. » Sic. Pour l'heure je n'ai pas vu de réactions officielles de l'UE. Mais ça ne saurait tarder...

Yves Daoudal (*yvesdaoudal.hautetfort.com* – 15/06/2021)

☞ **C'est parti !** Le mastodonte a mis du temps à démarrer (le Conseil de l'Europe avait aussitôt réagi), mais ça y est. Et c'est Ursule¹ en personne qui mène le combat LGBT contre les affreux Hongrois. L'Union européenne est « *très préoccupée* », dit-elle, par la loi qui interdit la propagande des relations contre nature aux mineurs, et « *nous examinons actuellement si elle enfreint la législation européenne* ». La formulation laisse entendre qu'on n'est pas sûr du tout... C'est ce qui ressort aussi des explications d'une porte-parole de la Commission : « *Ce que nous ferons va dépendre de ce que nous allons trouver, nous devons regarder sur quels aspects et points la législation respecte ou ne respecte pas la législation européenne, les principes de l'UE ou la Charte des droits fondamentaux.* »

Ces gens-là ne supportent pas qu'on puisse interdire aux militants de la sodomie de faire leur propagande auprès des enfants

(1) Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne depuis 2019.

et des adolescents. C'est cela qui montre leur degré de perversité, surtout quand ils ont l'air de bons bourgeois bien propres sur eux, comme Ursule : *« Je crois en une Europe qui embrasse la diversité, et non une Europe qui la cache à nos enfants. Personne ne doit faire l'objet d'une discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. »*

Et le commissaire à la « Justice », Dider Reyners, qui « regrette profondément » la loi hongroise, en a rajouté une couche, de façon plus explicite encore : *« Pour construire leur propre identité, les jeunes générations ont besoin d'avoir accès à une information qui reflète une société moderne et véritablement ouverte, dans toute sa diversité. Personne ne doit être censuré. »*

Yves Daoudal (yvesdaoudal.hautetfort.com – 17/06/2021)

☞ **Orbán répond.** *« Les rouleaux compresseurs libéraux sont une fois de plus à l'œuvre contre la Hongrie »,* a déclaré Viktor Orbán hier sur Radio Kossuth. *« Ils tirent maintenant la sonnette d'alarme dans toute l'Europe au sujet des nouvelles lois hongroises visant à punir sévèrement les pédophiles et à protéger nos enfants. »* *« L'éducation dans les écoles ne doit pas être en conflit avec la volonté des parents »,* a-t-il poursuivi. *« Elle doit tout au plus être complémentaire, sa forme et*



son contenu doivent être clairement définis, et elle doit être soumise au consentement des parents. » *« Les parents s'attendent également, à juste titre, à ce que sur les plateformes utilisées par nos enfants, la pornographie, la sexualité pour elle-même, l'homosexualité et les programmes de réassignation sexuelle ne soient pas disponibles »,* a déclaré Orbán.

« Ces restrictions doivent également être définies avec une précision chirurgicale. » Il a souligné que ces lois ne s'appliquent pas aux personnes âgées de plus de 18 ans, car *« selon nous, un adulte libre ne doit pas avoir à rendre compte de sa vie devant une quelconque autorité laïque – seulement devant Dieu le moment venu ».*

Il a affirmé que la campagne de gauche en cours contre la Hongrie prouve que *« la gauche est l'ennemi de la liberté ».* *« Au lieu de la liberté d'expression, a-t-il dit, ils veulent le*

politiquement correct tel qu'ils le définissent, et l'hégémonie de l'opinion au lieu du pluralisme des idées. » Mais la Hongrie veut préserver la liberté. *« Les raisons en sont ancrées dans nos traditions culturelles, dans la liberté chrétienne, dans la lutte pour la liberté nationale et dans un profond mépris pour le communisme et la tyrannie communiste. »* *« La liberté hongroise signifie non seulement la liberté politique, la liberté de choix, la liberté d'expression, la liberté de réunion et d'association, mais aussi le droit de défendre nos familles et d'éduquer nos enfants comme nous l'entendons. Notre loi est une digne continuation de la tradition européenne de la liberté. »*

(Trad. d'un article de *LifeSite-News*) Yves Daoudal (yvesdaoudal.hautetfort.com – 18/06/2021)

EVÊQUES DE FRANCE PRÉOCCUPÉS

La révision des lois de bioéthique, votée le 29 juin 2021 par l'Assemblée nationale française, met la procréation médicalement assistée (PMA) à la portée de toutes les femmes. *« Malgré plusieurs années de débats, une logique s'est imposée qui fait de la dignité de l'être humain une valeur à géométrie variable »,* réagit dans un communiqué la Conférence des évêques de France (CEF) le 30 juin.

« Le "large consensus" voulu par le président de la République n'existe pas



et l'on voit triompher une volonté idéologique malgré de nombreuses alertes – parfois de simple bons sens – exprimées par nos concitoyens », déplore Mgr Eric de Moulins-Beaufort, président de la Conférence des évêques de France.

La mesure phare du projet de loi bioéthique était l'extension de la PMA aux couples de lesbiennes et aux femmes célibataires et non plus qu'aux seuls couples hétérosexuels souffrant de problèmes d'infertilité.

Après deux ans de travaux ponctuels par plusieurs allers-retours entre l'Assemblée nationale et le Sénat, des débats houleux et des centaines d'amendements passés au crible, le texte a été définitivement adopté, mardi 29 juin, par 326 voix pour et 115 contre à l'Assemblée nationale.

« Le socle de la "bioéthique à la française" dont notre pays était si fier est gommé : la dignité propre à tout être humain – petit et grand – n'est plus le point focal », estime le président de la CEF.

Maintenant que la loi de notre pays autorise de nouvelles transgressions, il importe plus que jamais que chacun

trouve les moyens de la vigilance et d'un discernement personnel afin de faire ses choix en pleine conscience de ses conséquences éthiques, prévient Mgr de Moulins-Beaufort.

La satisfaction d'un besoin – même légitime –, le principe d'égalité, les besoins de la recherche scientifique, la peur du handicap ne peuvent justifier qu'on traite l'être humain comme un matériau manipulable et éliminable, ajoute encore Mgr de Moulins-Beaufort.

« Si la loi dit le droit, elle ne dit pas la bien. Ce nouveau cadre législatif fait sauter de nouvelles digues éthiques et renvoie chacun, plus que jamais, à sa responsabilité personnelle », conclut le communiqué.

Outre l'ouverture de la PMA, la loi bioéthique contient diverses mesures comme la levée de l'anonymat des donneurs de gamètes (sperme ou ovocytes). Elle offre la possibilité aux adultes nés d'un don d'accéder à sa majorité à des données non-identifiantes du géniteur comme l'âge, les caractéristiques physiques ou la situation familiale et professionnelle.

S'ils le souhaitent, ils peuvent connaître l'identité du donneur mais l'absence de filiation, en dépit de la connaissance de l'information, demeurera intacte. La Gestation pour autrui (GPA) reste toutefois toujours interdite en France.

(Cath-Info – 30/06/2021)



JOURNÉES DE PRIÈRES ET DE PÉNITENCE

auprès de St Nicolas de Flüe

samedi 28 et dimanche

29 août 2021

Veillez consulter les informations disponibles à l'entrée des chapelles.

Renseignements : Priorat St. Niklaus
von Flüe | Solothurnerstrasse 11
4613 Rickenbach SO
tél. 062 / 209 16 16



PÈLERINAGE À SAN DAMIANO

Pour la Suisse romande

du 1^{er} au 3 octobre 2021

Possibilité de loger à la
Maison du Pèlerin (entre mars et
décembre) sur réservation.

Messes à San Damiano :

Vendredi à 18h30

Samedi à 06h30 ; à 18h30 (*pour au
minimum 10 personnes sinon distri-
bution de la sainte communion*)

Dimanche à 06h30

aux dates suivantes :

6 au 8 août 2021

3 au 5 septembre 2021

1er au 3 octobre 2021

5 au 7 novembre 2021

3 au 5 décembre 2021

Informations et renseignements :

abbé Y. Vonlanthen

tél. 062 209 16 16

Réservations :

Dismas Reiser

tél. 079 664 48 49

san.damiano@fsspx.it



LA SUISSE ROMANDE ET LE CŒUR IMMACULÉ DE MARIE

En établissant son séminaire international Saint-Pie X, d'abord à Fribourg (diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg), puis à Ecône, ancienne propriété du Grand-Saint-Bernard dans le diocèse de Sion, Mgr Marcel Lefebvre a fondé son œuvre de sauvegarde du sacerdoce catholique en des terres consacrées au Cœur Immaculé de Marie.

La dévotion au Cœur Immaculé de Marie est ancienne. Au XIII^e siècle, sainte Mechtilde de Hackeborn (1241-1298) et sainte Gertrude d'Helfta (1256-1301) commencèrent à l'exprimer de façon explicite.

Au XVII^e siècle, saint Jean Eudes (1601-1680) et saint Louis-Marie Grignion de Montfort (1673-1716) la développèrent, suivis trois siècles plus tard par saint Maximilien Kolbe (1894-1941). Saint Jean Eudes la propagea en l'unissant à celle du Sacré-Cœur de Jésus. Saint Louis-Marie Grignion de Montfort en fit un chemin « pour aller à celui de Jésus ».

Au cours du XIX^e siècle, les papes Pie VII (1742-1823) et Pie IX (1792-1878) accordèrent à plusieurs églises particulières une fête du « Cœur très pur de Marie », fixée au dimanche après l'Assomption, puis au samedi qui suit la fête du Sacré-Cœur. En

1854, le pape Pie IX définit le dogme de l'Immaculée Conception... Outre l'action des papes, plusieurs événements eurent lieu au cours de ce siècle qui contribuèrent au développement de la dévotion. Le 27 novembre 1830, la sainte Vierge apparaît rue du Bac à sainte Catherine Labouré (1806-1876) et lui demande de faire frapper une médaille avec les deux cœurs de Jésus et Marie. En 1836, le père Marie-Joseph Coudrin (1768-1837), fondateur de l'Institut des Sacrés-Cœurs et de l'Adoration perpétuelle du Très Saint-Sacrement¹, établit la dévotion au Cœur Immaculé

(1) Fondée en 1800, la Congrégation fut longtemps connue sous le nom des Pères de Picpus, du nom de leur lieu d'origine, à Paris. Les membres sont couramment appelés picpuciens. Le chapitre de 1964 a décidé que l'appellation Picpus serait supprimée dans les documents officiels.

de Marie. Au cours de la même année 1836, deux prêtres consacrent leur paroisse au Cœur Immaculé de Marie et à Marie conçue sans péché : saint Jean-Marie Vianney (1786-1859), curé d'Ars, consacre sa paroisse à Marie conçue sans péché (le 1^{er} avril) ; l'abbé Charles Eléonore Dufriche-Desgenettes (1778-1860), curé de Notre-Dame des Victoires (Paris), consacre sa paroisse au Cœur Immaculé de Marie (le 11 décembre). En quelques mois, les deux paroisses deviennent, chacune, une des plus ferventes de leur région.



pour reconquérir le monde entier à Dieu par l'Immaculée. Le but recherché est la conversion des pécheurs, hérétiques, schismatiques, juifs, etc., mais spécialement des francs-maçons ; et obtenir la sanctification de tous sous la protection et par la médiation de la Vierge Immaculée. Les conditions sont la consécration totale de soi-même à la bienheureuse Vierge Marie Immaculée, comme instrument entre ses mains et le port de la Médaille miraculeuse.

En 1940, après lui avoir demandé de consacrer la Russie au Cœur Immaculé de Marie², sœur Lucie dos

Développement de cette dévotion

Mais c'est surtout au XX^e siècle, à la suite des apparitions de Fatima (1917), que la dévotion se développa plus explicitement. Dans l'apparition du 13 juillet 1917, Notre-Dame dit : « Pour sauver [les âmes des pauvres pécheurs], Dieu veut établir dans le monde la dévotion à mon Cœur immaculé. »

En cette même année 1917, en raison du 4^e centenaire de la Réforme de Luther (1517), du 2^e centenaire de la franc-maçonnerie (1717) et du 75^e anniversaire de la conversion d'Alphonse Ratisbonne (1842), Maximilien Kolbe (1894-1941) décide, en accord avec ses supérieurs, de fonder la Milice de l'Immaculée,

(2) La demande fut faite par Notre-Dame à Fatima au cours de l'apparition du 13 juillet 1917. Douze ans plus tard, le 13 juin 1929, à Tuy (Espagne), Notre-Dame apparut à Lucie devenue religieuse et lui dit : « Le moment est venu où Dieu demande au Saint-Père de faire, en union avec tous les évêques du monde, la consécration de la Russie à mon Cœur Immaculé. Il promet de la sauver par ce moyen. » Le pape Pie XI fut aussitôt informé par une lettre de sœur Lucie. En 1930, il décide que les prières après la messe seraient dites pour la conversion de la Russie... Sœur Lucie reçoit une nouvelle demande, le 22 octobre 1940, de Jésus : « Sa Sainteté obtiendra que ces jours de tribulation soient abrégés s'il obéit à mes desirs en faisant l'acte de consécration au Cœur Immaculé de Marie du monde entier avec une mention spéciale de la Russie. »

Santos (1907-2005) fit la demande suivante au pape Pie XII (1876-1958) : « *Que la fête en l'honneur du Cœur Immaculé de Marie soit étendue au monde entier comme l'une des principales fêtes de la Sainte Eglise.* »

Pie XII, qui avait consacré le monde au Cœur Immaculé de Marie en octobre et décembre 1942, instituera, le 4 mai 1944, la fête du Cœur Immaculé de Marie qu'il fixa au jour octave de l'Assomption, le 22 août³, et lui assigna en outre comme but d'obtenir « *la paix des nations, la liberté de l'Eglise la conversion des pécheurs, l'amour de la pureté et la pratique des vertus* ».

Grand-Saint-Bernard et Fribourg se consacrent au Cœur Immaculé

En 1943, en pleine deuxième guerre mondiale, afin de répondre au pressant désir de Notre-Dame, deux prélats suisses romands font la consécration au Cœur Immaculé de Marie.

(3) En 1969, en promulguant le nouveau rite de la messe, le pape Paul VI la réduisit au rang de simple mémoire et la remit au samedi qui suit la fête du Sacré-Cœur. Parallèlement, il plaça au 22 août la fête de Marie Reine instituée par Pie XII en 1952 et qui était fêtée jusque là le 31 mai.



Mgr Adam, prévôt du Grand-Saint-Bernard

Mgr Nestor Adam (1903-1990), prévôt de la Congrégation du Grand-Saint-Bernard⁴, « *docile à l'invitation miséricordieuse de la très sainte Vierge à Fatima* », se propose de consacrer sa chère Congrégation au Cœur Immaculé de Marie. Dans ce but, « *pleinement confiant en la médiation toute-puissante de Marie* », il adresse une lettre, datée du 1^{er} février 1943, pour inviter tous les membres de la Congrégation à bien

vouloir s'unir à lui le samedi **6 février 1943** en récitant la formule suivante ou une autre semblable :

« *Souvenez-vous, ô très douce Vierge Marie, que nous avons prononcé nos vœux religieux devant votre autel au Grand-Saint-Bernard ; animés d'une confiance filiale en votre bonté, nous venons aujourd'hui nous prosterner à nouveau devant vous et nous consacrer d'une manière très spéciale à votre Cœur Immaculé.*

Tout pécheurs que nous sommes, nous vous supplions hardiment de nous

(4) Elu prévôt le 18 avril 1939, pour succéder à Mgr Théophile Bourgeois (1855-1939), élection confirmée le 10 mai 1939 par le pape Pie XII, le chanoine François Nestor Adam reçut la bénédiction abbatiale à Martigny le 11 juin 1939 des mains de Mgr Victor Bieher (1881-1952), évêque de Sion.

ouvrir votre Cœur maternel, afin qu'il nous soit un refuge assuré tous les jours de la vie et surtout à l'heure de la mort.

¶. Priez pour nous, sainte Mère de Dieu.

R/. Afin que nous soyons dignes des promesses de Jésus-Christ.

Prions. – Seigneur, daigner jeter un regard favorable sur cette famille, et ratifier, du haut du Ciel, son acte de consécration au Cœur Immaculé de Marie, afin que les religieux du Grand-Saint-Bernard, sous la protection de la très sainte Vierge Marie et celle de leur bienheureux père saint Bernard, marchent d'un pas sûr et joyeux vers la patrie éternelle. Nous vous le demandons par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

Doux Cœur de Marie, soyez notre salut. »

La même année, en la cathédrale Saint-Nicolas de Fribourg, le dimanche **30 mai 1943**, Mgr Marius Besson (1876-1945), évêque de Lausanne, Genève et Fribourg ⁵, répondant à la requête officielle du Conseil d'Etat, consacre solennellement le canton de Fribourg à la

(5) Il succède à Mgr Placide Colliard (1876-1920) comme évêque du diocèse de Lausanne, de Genève (15 mai 1920) et de Fribourg (dès 1924). Il décèdera le 24 février 1945 à Fribourg.



**Mgr Marius Besson
(1876-1945)**

sainte Vierge ⁶. Le même jour, dans toutes les églises et chapelles du canton, une cérémonie semblable a lieu, de telle sorte que cette consécration, demandée expressément par les plus hautes autorités, a été vraiment de la part de la population entière une promesse solennelle de fidélité au Cœur Immaculé de Marie ⁷ :

« Reine du très saint rosaire, Secours des chrétiens, Refuge du genre humain, le canton de Fribourg, avec

ses autorités religieuses et civiles, se consacre aujourd'hui solennellement à votre Cœur immaculé.

Par un bienfait de l'infinie Bonté divine, sans aucun mérite de notre part, non seulement nous sommes jusqu'ici restés à l'abri de la guerre et de ses douloureuses conséquences, mais nous avons l'insigne privilège de vivre dans un pays demeuré fortement attaché à ses traditions religieuses et patriotiques.

Sachant que Notre-Seigneur Jésus-Christ, auteur de la grâce, vous en a établie la dispensatrice, nous aimons à

(6) Cette consécration prolongeait la consécration du canton de Fribourg au Sacré-Cœur qui fut faite le 30 juin 1889 par Mgr Gaspard Mermillod (1824-1892), en présence du Gouvernement et d'une nombreuse assistance de fidèles.

(7) François-Marie Bussard, *Echos de Saint-Maurice*, 1943, tome 41, p. 138.

croire que vous n'êtes étrangère à aucun des bienfaits innombrables dont notre pays a été l'objet; c'est pourquoi nous vous remercions de la protection maternelle dont vous ne cessez de nous envelopper.

Nous vous supplions de nous garder toujours comme vos enfants, de prier avec nous et pour nous, afin que votre divin Fils, qui fit son premier miracle pour répondre à votre désir exprimé si délicatement aux noces de Cana, continue de nous donner tous les jours, grâce à votre intercession, l'aide spirituelle et temporelle dont nous avons besoin pour supporter avec courage les épreuves de la vie présente et arriver au port de l'éternel bonheur.

Fidèles à la tradition de nos pères, qui construisirent en votre honneur tant d'églises et de chapelles et sollicitèrent votre secours quand la patrie était en péril, suivant l'exemple de saint Pierre Canisius, qui fonda chez nous les congrégations mariales, et du bienheureux Nicolas de Flue, que nous aimons à nous représenter tenant pieusement son rosaire dans les mains, animés du même esprit que les pèlerins qui sont allés si nombreux au cours des siècles à Einsiedeln, à Bourguillon et aux Marches, nous venons consacrer aujourd'hui solennellement à votre Cœur immaculé, comme vous en avez manifesté le désir quand vous avez daigné parler aux enfants de Fatima, nos personnes, nos familles, nos paroisses, notre armée, nos institutions, notre pays tout entier. Nous voulons que cette

consécration, demandée expressément par les plus hautes autorités du canton, soit vraiment de notre part une promesse officielle et solennelle de fidélité.

Nous vous promettons de rester inébranlablement fidèles à votre divin Fils, dans notre vie privée et dans notre vie publique, et, puisque votre désir est que nous fassions tout ce qu'il dit, nous vous promettons de vivre conformément à son saint Evangile, de travailler à l'extension de son règne en nous et autour de nous, d'être apôtres de sa charité en pro-pageant partout la concorde et la paix. Nous vous promettons, à cette heure où notre patrie a besoin du dévouement absolu de tous ses enfants, de ne reculer devant aucun sacrifice pour promouvoir sa prospérité morale et matérielle. Et, puisque la guerre exerce tant de ravages dans le monde, nous vous promettons de faire généreusement notre possible pour adoucir les souffrances de ceux qui en sont, directement ou indirectement, les victimes.

Sainte Marie, Mère de Dieu et notre Mère, agréez cet acte de consécration que nous vous faisons avec une grande joie et de toute notre âme. Bénissez la résolution que prend aujourd'hui le canton de Fribourg – ses autorités, son clergé, sa population tout entière – de travailler toujours plus à faire connaître, aimer et servir votre divin Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il. »⁸

(8) Discours et Lettres pastorales de Mgr Besson, tome XI, pp. 219-221.

Consécration du diocèse de Sion et du Valais au Cœur Immaculé

A l'aube de son épiscopat, Mgr Nestor Adam, devenu évêque de Sion en 1952⁹, désira que le Valais tout entier – consacré par ses prédécesseurs au Sacré-Cœur (1893)¹⁰ puis au Christ-Roi (1935)¹¹ –, se consacre à la Vierge Immaculée. En décembre 1952 il publie une Lettre pastorale, lue dans toutes les églises du diocèse le dimanche 21 décembre 1952, dans laquelle il explicite ses désirs et souligne le sens et l'esprit de cette

(9) Elu évêque de Sion le 8 août 1952, pour succéder à Mgr Victor Bieler (1881-1952), élection rendue publique le 12 août 1952, Mgr François Nestor Adam reçut la consécration épiscopale à Sion le 12 octobre 1952 des mains de Mgr Philippe Bernardini (1884-1954), nonce apostolique en Suisse.

(10) « *Le Valais a juré à Valère, le 22 mai 1893, le même serment qu'il a juré en 1603, à la Planta, de rester fidèle à la foi de ses pères, il l'a juré par la voix de ses premiers magistrats, par celle de ses prêtres, par celle de vingt mille enfants du pays, et il tiendra son serment.* » *Gazette du Valais*, 24 mai 1893. Mgr Victor Bieler demanda le renouvellement solennel de cette consécration le 13 mai 1920 (fête de l'Ascension) dans toutes les églises du diocèse. Cf. Lettre pastorale pour le carême de l'année 1920, « *La dévotion au Sacré-Cœur* », p. 23.

(11) Lors de l'inauguration de la statue du Christ-Roi à Lens, le 22 septembre 1935, Mgr Victor Bieler consacra le Valais au Christ-Roi.



consécration. Il annonce un Jubilé marial¹² et, pour le printemps 1953, une série de manifestations. Ce sera, pour les prêtres de tout le diocèse, une journée d'études mariales sous la présidence de l'évêque ; pour les enfants des écoles, un pèlerinage à Valère où ils se consacreront à la sainte Vierge (26 avril) ; pour les malades, un rassemblement sur la place de l'ancien Stand (17 mai).

En même temps, du 6 avril au 31 mai 1953, se déroulèrent dans les paroisses des cérémonies en l'honneur de la Vierge : trois jours durant, au moins, furent organisées des prières ininterrompues devant la statue de la Vierge, exposée solennellement et décorée avec le plus grand soin.

(12) Le pape Pie XII accorde, le 9 janvier 1953, l'indulgence plénière aux fidèles qui prendront part pendant trois jours aux exercices du jubilé.

Enfin, le dimanche **31 mai 1953**, fête de la Sainte Trinité, en présence du Conseil d'Etat *in corpore*, du président et des membres de la Haute Assemblée législative, des juges, des présidents, et, avec les autorités civiles, la quasi-totalité du clergé valaisan, Mgr Adam, après avoir expliqué la signification de cette journée et montré en Marie le modèle de foi, d'espérance et de charité que nous devons avoir constamment sous les yeux, consacre le diocèse – nos familles et nos cités – au Cœur Immaculé de Marie :

« Souvenez-vous, ô douce Vierge Marie, que le Sauveur mourant nous a confiés à votre Cœur douloureux et maternel, et daignez accueillir avec bonté et miséricorde la prière que nous vous adressons, pleins d'espoir et de confiance.

Recevez notre humble supplication et jetez un regard favorable sur cette famille, prosternée devant votre image.

Nous nous consacrons à vous, à votre Cœur douloureux et immaculé, ô Mère de Dieu et notre Mère, en vous conjurant de nous garder à tout jamais dans la foi et l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de son Eglise.

Obtenez-nous du Saint-Esprit une effusion abondante de ses dons, afin que la divine charité, répandue dans nos cœurs, nous transforme intérieurement et nous rende purs et bons ; faites que nous sachions nous aimer les uns les autres, comme de vrais enfants du Père qui est dans les cieux.

En signe de fidélité et de dépendance, nous vous promettons, ô Reine, Mère de miséricorde, de nous réunir chaque jour pour la prière, afin d'implorer de Dieu, par votre intercession toute-puissante, la grâce de traverser heureusement l'épreuve de la vie et d'avoir part, dans l'éternité, au bonheur du ciel.

*Cœur douloureux et immaculé de Marie, priez pour nous qui avons recours à vous. Ainsi soit-il. »*¹³

Le lendemain de cette magnifique journée, que la presse qualifie d'« apothéose du Jubilé marial », c'est l'espoir non dissimulé d'une réelle fraternité : « La date du 31 mai 1953 marquera, elle aussi, une étape nouvelle dans la vie, non seulement religieuse, mais individuelle et civique du Valaisan. Au terme d'une journée qui vit le canton communier dans les mêmes sentiments d'amour et de foi, il nous est réconfortant de constater que cette foi, quoi qu'on dise et qu'il paraisse parfois, n'a pas disparu de notre sol et que le réveil, puisqu'un réveil était nécessaire, paraît s'être produit. Là, dans le Christ de l'Hostie est le véritable centre de ralliement des bonnes volontés. (...) La Vierge à laquelle ils se sont consacrés veillera sur ses enfants et leur promesse de fidélité envers elle sera aussi pour eux, le gage d'une réelle fraternité. »¹⁴

(13) *Bulletin paroissial*, Orsières, mars 1953.

(14) *Journal et feuille d'avis du Valais*, 1^{er} juin 1953.

Le séminaire d'Ecône et la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X

En rappelant cette consécration faite par Mgr Adam en 1953, le curé Pierre Epiney voyait volontiers dans l'installation du séminaire de Mgr Marcel Lefebvre à Ecône une bénédiction suite à cette consécration... Un religieux du Grand-Saint-Bernard, le chanoine Lucien Gabioud (1906-1970), avait même confié à Mgr Adam qu'Ecône deviendrait un grand lieu de pèlerinage au Cœur Immaculé de Marie...

Nous abondons dans le même sens, en ajoutant qu'Ecône a bien plus de liens avec le Cœur Immaculé. Notre fondateur, ancien Supérieur général des Pères du Saint-Esprit est de ce fait héritier d'une double tradition, par l'entrée en 1848 des membres de la société du Saint-Cœur de Marie dans la congrégation du Saint-Esprit¹⁵.

La Fraternité sacerdotale Saint-Pie X a été fondée à Fribourg, qui s'était consacré au Cœur Immaculé en 1943, puis s'est installée à Ecône, ancien domaine du Grand-Saint-Bernard, également consacré au Cœur Immaculé en 1943, avec l'accord de l'évêque du lieu qui inaugura son épiscopat en consacrant son diocèse et le Valais au Cœur Immaculé (1953).

Mgr Lefebvre a consacré le séminaire international Saint-Pie X
(15) Cf. « *Les débuts des missionnaires du Saint-Esprit en Suisse* », *Le Rocher* n° 130.



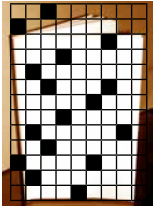
d'Ecône aux Cœurs unis de Jésus et de Marie le 13 mai 1973. La Fraternité sacerdotale Saint-Pie X a été consacrée à la très sainte Vierge Marie et à son Cœur douloureux et immaculé le 8 décembre 1984 à Martigny¹⁶. Ecône a aujourd'hui une église consacrée au Cœur immaculé de Marie¹⁷.

« O Cœur douloureux et immaculé, ô Mère de Dieu et notre Mère, nous vous conjurons de nous garder à tout jamais dans la foi et l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de son Eglise. »

ABBÉ CLAUDE PELLOUCHOUD

(16) Cf. *Le Rocher* n° 125, pp. 14-16.

(17) Mgr Lefebvre a voulu que ce fût le titre de l'église du séminaire. Construit en 1995-1998, l'édifice a été consacré par Mgr Bernard Fellay, Supérieur général, le 28 juin 2012. Cf. *Le Rocher* n° 78.



DÉCOUVREZ UN AUTEUR, UN LIVRE

TÉLÉGRILLES N° 128

Remplissez la grille alphabétique ci-contre avec les mots répondant aux définitions. Répartissez toutes les lettres dans la grille carrée ci-dessous, chacune selon son numéro. ① La grille carrée vous donnera une citation extraite d'un livre et ② la première colonne verticale de la grille alphabétique vous donnera les prénom et nom de l'auteur et le début du titre de l'ouvrage en question. Votre réponse doit comporter les éléments ① et ② !

W 1	B 2	V 3		N 4	T 5	D 6	E 7	C 8	A 9		U 10	W 11	F 12	I 13
T 14	G 15	X 16	M 17		S 18	J 19		O 20	R 21	B 22	D 23	P 24		X 25
	L 26	M 27	V 28	Q 29	I 30	K 31	A 32	E 33	R 34	F 35		C 36	J 37	
S 38	W 39	Q 40	K 41		O 42	I 43		V 44	X 45		T 46		E 47	Y 48
H 49	M 50	J 51	A 52	G 53	F 54	U 55	B 56	S 57	C 58	O 59		Z 60	R 61	
E 62	T 63	K 64		H 65	D 66	Y 67	I 68	Q 69	O 70	W 71	L 72	V 73		Z 74
W 75	J 76		D 77	B 78	U 79	P 80	G 81	R 82	T 83	H 84	C 85	E 86		F 87
N 88		L 89	U 90	Y 91		J 92	P 93	G 94	S 95	K 96	A 97	X 98	B 99	F 100
	E 101	H 102		D 103	W 104	N 105	I 106	L 107	O 108		P 109	R 110		A 111
S 112	Q 113	U 114	M 115	N 116	K 117		G 118	T 119		X 120	Y 121	C 122	O 123	
V 124	N 125		R 126	Y 127	P 128	E 129	M 130		S 131	X 132		J 133	I 134	T 135
O 136	F 137	U 138	C 139	G 140		B 141	Q 142	P 143	H 144	D 145	R 146	Z 147		N 148
V 149	O 150		K 151	X 152	M 153	A 154	I 155	J 156	L 157		G 158	Q 159	H 160	D 161
Y 162	K 163		P 164	N 165		C 166	S 167	F 168	W 169		V 170	Q 171		W 172
X 173		T 174	M 175	Z 176	G 177	R 178		A 179	F 180	L 181	B 182	H 183	U 184	P 185



A	179	97	9	52	154	111	32	
B	2	141	78	22	99	56	182	
C	8	139	166	122	85	36	58	
D	23	145	77	6	161	103	66	
E	129	62	7	101	47	33	86	
F	87	168	54	12	137	180	35	100
G	94	140	118	53	158	177	81	15
H	102	160	144	183	49	84	65	
I	68	30	13	106	134	155	43	
J	51	156	92	133	37	19	76	
K	64	151	41	96	117	31	163	
L	107	72	157	89	181	26		
M	115	153	50	17	175	130	27	
N	125	4	148	88	116	105	165	
O	136	70	59	150	20	108	123	42
P	164	93	143	128	80	185	109	24
Q	171	40	159	69	142	113	29	
R	178	21	126	82	110	34	61	146
S	38	167	95	18	57	131	112	
T	14	119	174	63	46	5	83	135
U	79	55	90	10	114	184	138	
V	28	149	44	170	124	73	3	
W	75	104	71	11	1	172	39	169
X	45	16	120	173	152	132	25	98
Y		48	127	121	67	162	91	
Z		60	176	74	147			

- A Couvert de poils épais
- B Rogna les ailes d'un oiseau pour l'empêcher de voler
- C Erable ornemental
- D Résidu de matière par grattage
- E Mauvais conducteur de la chaleur
- F Le bon œil !
- G Taux d'intérêt illicite
- H Groupes de sportifs sous les mêmes couleurs
- I A bicyclette, facilite la montée
- J Jamais (vieux)
- K Caractères des écritures en hindi ou sanskrit
- L En dernier ressort
- M Lieu où se tenaient le pénitent et le catéchumène
- N Dévouée à une cause
- O Qui porte un duvet cotonneux
- P Orthophoniste (Belgique)
- Q Territoire à l'intérieur d'un autre
- R Raccommoquer un vêtement
- S Abject et pervers
- T Sans aucune teinte
- U Hors propos
- V Produits du fer à l'ancienne
- W Rédigeât un chèque
- X A déposé des gerbes de blé
- Y C'est mon fiancé
- Z Protège l'ostensoir lors d'une procession

SOLUTION DE LA PRÉCÉDENTE TÉLÉGRILLE :

« *Tout à coup, je ne suis plus un homme tout seul, voué à la mort ! (...) Je réalise à quel point Il m'aime. Et mon cœur exulte de joie. Tout à coup, je sens que mon âme est immortelle. Je vois toute la verticalité de ma vie. Et je comprends [que tous les événements que j'ai vécus jusque-là m'avaient préparé à cet instant].* » Jeff Roux, « *Jésus, mon ami, mes emmerdes, témoignage d'une rencontre* »

📧 Envoyez-nous vos réponses jusqu'au 10 septembre 2021



VIE SPIRITUELLE

LES EXERCICES SPIRITUELS EN SUISSE ROMANDE

« Pourquoi [est-il nécessaire que vous preniez du temps pour] vous éloigner du monde ? Pour réfléchir sur le grand don que le bon Dieu vous a fait en vous donnant une âme, et surtout pour recevoir la lumière de la grâce. Vous réfléchirez à ce qu'est l'éternité par rapport au temps, à ce qu'est l'esprit par rapport à la matière, à ce qu'est Dieu par rapport à vous-mêmes, pauvres créatures. (...) Vous réfléchirez à ces choses, et la lumière descendra en vous. »

Mgr Marcel Lefebvre (*La Vie spirituelle*)

Retraites de Saint Ignace pour Messieurs et Jeunes gens :

- du lundi 23 au samedi 28 août 2021
- du dimanche 26 au vendredi 31 décembre 2021

Retraites de Saint Ignace pour Dames et Jeunes filles :

- du lundi 8 au samedi 13 novembre 2021

Retraites pour foyers chrétiens (couples) :

- du lundi 29 novembre au jeudi 2 décembre 2021

Retraite mariale montfortaine (mixte) :

- du lundi 2 au samedi 7 août 2021

prédicateurs : abbés Claude Pellouchoud et Thibaud Favre

Retraite de vie chrétienne (mixte) :

- du lundi 9 au samedi 14 août 2021

Retraite pour le Tiers-Ordre de la FSSPX (mixte) :

- du lundi 6 au samedi 11 septembre 2021

prédicateur : abbé Gérard Herrbach

Renseignements et inscriptions :

Maison « Domus Dei » / Route de la Vudalla 30 / 1667 Enney

tél. 026 921 11 38 / courriel : domusdei@fsspx.ch

MENZINGEN ZG 6313	Maison générale Priorat Mariä Verkündigung Schwandegg	P. DAVIDE PAGLIARANI, SUPÉRIEUR GÉNÉRAL MGR ALFONSO DE GALARRETA ET P. CHRISTIAN BOUCHACOURT, ASSISTANTS GÉNÉRAUX P. FOUCAULD LE ROUX, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL P. EMERIC BAUDOT, ECONOMOME GÉNÉRAL P. ARNAUD SÉLÉGNY - P. MICHAËL DEMIERRE P. RAPHAËL GRANGES - P. LAURENT DÉSAUTARD
RICKENBACH SO 4613	Maison du district Priorat St. Niklaus von Flüe Solothurnerstrasse 11	P. THIBAUD FAVRE, SUPÉRIEUR DE DISTRICT P. PHILIPPE LOVEY, ASSISTANT DE DISTRICT P. DAVID KÖCHLI, PRIEUR, ECONOMOME DE DISTRICT P. YANN VONLANTHEN - P. TOBIAS ZAHNER P. EMMERICH JEINDL
ECÔNE VS 1908	Séminaire International Saint-Pie X Ch. du Séminaire 5 / Ecône	ABBÉ BERNARD DE LACOSTE, DIRECTEUR MGR BERNARD TISSIER DE MALLERAIS, RÉSIDENT ABBÉ CLAUDE BOIVIN - ABBÉ JEAN-MICHEL GLEIZE - ABBÉ CHRISTIAN THOUVENOT ABBÉ VINCENT D'ANDRÉ
ENNEY FR 1667	Maison « Domus Dei » Rte de la Vudalla 30	ABBÉ LUKAS WEBER, PRIEUR ABBÉ BERNARD CARRON ABBÉ GREGOR IMHOLZ
LUZERN LU 6014	Priorat St. Josef Luzernerstrasse 90	P. THOMAS SUTER, PRIEUR P. HEINRICH MÖRGLI P. STEFAN BIEDERMANN
OBERRIET SG 9463	Priorat St. Karl Borromäus Staatsstrasse 87	P. MATHIAS GRÜN, PRIEUR P. OTTO HUWILER P. MARTIN BERGER
ONEX GE 1213	Prieuré St-François de Sales Ch. de la Genévière 10	ABBÉ JEAN DE LOÏE, PRIEUR ABBÉ GÉRARD HERRBACH ABBÉ THIBAUT DE MAILLARD
SALVAN VS 1922	Noviciat Ste-Thérèse de l'E.-J. La Combe 22	ABBÉ NIKLAUS PFLUGER, SUPÉRIEUR ABBÉ PIERRE-MARIE MARET
SIERRE VS 3960	Prieuré du Sacré-Cœur Route des Lacs 25	ABBÉ ALAIN MARC NÉLY, PRIEUR ABBÉ OLIVIER BERTEAUX ABBÉ CLAUDE PELLOUCHOUD
VOUVRY VS 1896	Prieuré St-Antoine Avenue du Valais 14	ABBÉ ANDRÉ MARET, PRIEUR ABBÉ CHRISTIAN GRANGES ABBÉ ALEXANDRE MARET
WANGS SG 7323	Institut Sancta Maria Vorderbergstrasse 2	P. FIRMIN SUTER, RECTEUR MGR VITUS HUONDER, RÉSIDENT P. LEONHARD AMSELGRUBER P. JEAN-JACQUES UDRESSY P. MARKUS KRETZ - P. SEVERIN ZAHNER P. MARKUS KRAUTSCHNEIDER
WIL SG 9500	Priorat der Heiligen Familie St. Gallerstrasse 65	P. FIRMIN UDRESSY, PRIEUR P. GEORG KOPF, RECTEUR, ASSISTANT DE DISTRICT P. STEFANO BELLUNATO P. CHRISTOPHE CONUS

valable à partir du 15 août 2021



Horaire des messes pour la Suisse occidentale

adresses des prieurés à l'intérieur du bulletin ou en ligne : fssp.ch/fr/centres-de-messe

Lieu – adresse	Dimanche	Semaine
Ecole Saint-François de Sales Rue Gaudy-le-Fort 23 1213 ONEX GE	—	07h15 (lu-sa) en période scolaire : 11h10 (je-ve)
Oratoire Saint-Joseph Avenue Cardinal Merillod 9 1227 CAROUGE GE	08h15 10h00 18h30	18h30 (lu-ve) 08h30 (sa)
Chapelle Notre-Dame de Lourdes 2770, route du Lac / Le Vivier 39220 LES ROUSSSES (FRANCE)	10h00	18h30 (sa) 17h30 (1 ^{er} sa)
Eglise du Saint-Esprit Rue de la Prévôté 1 2800 DELÉMONT JU	09h15	18h30 (me, ve) 09h15 (1 ^{er} sa)
Chapelle de la Présentation de Marie Chemin de Montolivet 19 1006 LAUSANNE VD	10h00	18h30 (me, ve), 18h00 (sa) (juillet/août : pas de messe les ve et sa)
Carmel Marie Reine des Anges Chemin des Curnilles 30 1071 CHEXBRES VD	07h45	08h00
Eglise Notre-Dame de Lépante Rue de la Gare 24 1820 MONTREUX VD	10h15	18h30 (ma, je, 1 ^{er} ve, 1 ^{er} sa)
Maison de retraites <i>Domus Dei</i> Rte de la Vudalla 30 1667 ENNEY FR	09h30	07h15, mercredi 07h15 & 18h30 (1 ^{er} je 19h30, 1 ^{er} ve 18h30, 1 ^{er} sa 7h15)
Notre-Dame Gardienne de la Foi Route du Coteau 6 1763 GRANGES-PACCOT FR	09h30	18h30 (ma, ve, 13) 18h00 (1 ^{er} sa)
Chapelle Saint-Antoine Avenue du Simplon 100 E 1870 MONTHÉY VS	09h30 18h30	08h00 (lu, me, sa) 18h30 (ma, je, ve)
Noviciat Ste-Thérèse de l'Enfant-Jésus La Combe 22 1922 SALVAN VS	10h00	07h15
Eglise du Cœur Immaculé Séminaire international Saint-Pie X Chemin du Séminaire 5 1908 ECÔNE/RIDDÉS VS	07h15 08h30* 10h00	06h00*, 7h15 (6h50 fêtes*), 17h30* (* – sauf en période de vacances)
Chapelle de la Sainte-Famille Rue de la Bourgeoisie 9 1950 SION VS	09h30 18h00	18h00 (lu, ma, me et ve) 07h45 (je, sa)
Prieuré du Sacré-Cœur Route des Lacs 25 3960 SIERRE VS	08h00	06h45 (lu, ma, me, ve et sa) 18h15 (1 ^{er} ve), 18h30 (je, 1 ^{er} sa)